

the Mediator's report. The second part, dealing with refugees, would be retained.

Paragraph 12 referred to the question of authorizing the commission to set up subsidiary bodies, and to its headquarters. Paragraph 14 called upon Governments to collaborate with the commission. Paragraph 15 requested the Secretary-General to provide the necessary staff and facilities.

The President concluded by pointing to the general emphasis on the conciliatory aspect of the commission's functions, which had manifested itself in the course of the discussion. It was in that spirit of conciliation that he called upon members to reflect on the question during the interval, with a view to reaching a practically unanimous decision on Palestine at the next meeting.

The meeting rose at 1.10 p.m.

générale fait siennes les conclusions du rapport du Médiateur. La deuxième partie, qui a trait aux réfugiés, serait maintenue.

Le douzième paragraphe traite de la question d'autoriser la Commission à créer des organes subsidiaires, elle traite également de la question du siège de cette Commission. Le quatorzième paragraphe invite tous les Gouvernements à collaborer avec la Commission. Le quinzième paragraphe prie le Secrétaire général de fournir le personnel et les services nécessaires.

Le Président termine en soulignant que, d'une manière générale, les représentants ont insisté, au cours de la discussion sur les fonctions conciliatrices de la Commission. Il fait appel à cet esprit de conciliation pour inviter les membres à réfléchir sur cette question avant la prochaine séance, en vue de prendre, à ce moment-là, une décision pratiquement unanime sur la question de Palestine.

La séance est levée à 13 h. 10.

HUNDRED AND EIGHTY-FIFTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Saturday, 11 December 1948, at 3.30 p.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

122. Continuation of the discussion on the progress report of the United Nations Mediator on Palestine : reports of the First Committee (A/776) and of the Fifth Com- mittee (A/786)

AMENDMENTS PROPOSED BY AUSTRALIA, BRAZIL, CANADA,
CHINA, COLOMBIA, FRANCE AND NEW ZEALAND
(A/789) AND AMENDMENT PROPOSED BY BELGIUM
(A/791) TO THE DRAFT RESOLUTION PROPOSED BY THE
FIRST COMMITTEE

Mr. ZEBROWSKI (Poland) pointed out that just over a year ago the General Assembly, at its 128th plenary meeting, had adopted by a very large majority a resolution concerning Palestine which provided for the establishment of two independent States, an international regime for Jerusalem and the economic union binding the two States together. That resolution, if fully implemented and respected by all the Members of the United Nations would have brought into the family of nations two new States and would have advanced the cause of peace and progress in the Middle East.

CENT-QUATRE-VINGT-CINQUIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le samedi 11 décembre 1948, à 15 h. 30.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

122. Suite de la discussion sur le rap- port intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine : rapports de la Première Commis- sion (A/776) et de la Cinquième Commission (A/786)

AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR L'AUSTRALIE, LE BRÉSIL,
LE CANADA, LA CHINE, LA COLOMBIE, LA FRANCE ET LA
NOUVELLE-ZÉLANDE (A/789) ET AMENDEMENT PRO-
POSÉ PAR LA BELGIQUE (A/791) AU PROJET DE RÉSO-
LUTION PRÉSENTÉ PAR LA PREMIÈRE COMMISSION.

M. ZEBROWSKI (Pologne) rappelle qu'il y a juste un an, l'Assemblée générale a adopté au cours de sa 128^e séance plénière, à une forte majorité, une résolution concernant la Palestine, qui prévoyait l'établissement de deux États indépendants, d'un régime international pour Jérusalem et d'une union économique entre les deux États. Cette résolution, si elle avait été exécutée et respectée par tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies, aurait eu pour effet de créer deux nouveaux États, et elle aurait servi la cause de la paix et du progrès dans le Moyen-Orient.

The implementation of that resolution, however, was obstructed by the manœuvres and machinations of certain Powers, led by the United Kingdom and the United States of America.

The aim of the United Kingdom was to prevent at all costs the emergence of an independent State. That was its aim because it realized that the existence of those two States would lessen its imperialistic hold over the Middle East. One device after another, one manœuvre after another, had been planned to support the faltering structure of the British Empire in the Middle East. At the same time, American imperialistic designs were looking for new opportunities for exploitation. The policy of the United States fluctuated between the aims of its military interests on the one hand, and the necessities of its domestic policy on the other. Both the United Kingdom and the United States were, therefore, responsible for undermining the General Assembly's decision and for the war, devastation and misery in Palestine. When the United Kingdom and United States representatives were hypocritically lamenting the tragic plight of half a million Arab refugees, they could have been reminded that they were responsible for their deplorable fate, because theirs was the responsibility for war coming to Palestine and also for the fact that the relations between the Arabs and the Jews had deteriorated instead of improved.

The Arab peoples in the Arab States would do well to ponder the result of that policy and the situation which had been created. They should learn the lesson that their real independence and national development could not be achieved by relying on the promises of certain great Powers or on support from an imperialistic and selfish policy. The same lesson had also to be learned by the State of Israel, which he was sure understood that it must follow a close alliance with the democratic Powers and establish friendly and cordial relations with the peoples of the Arab States. Both the Jews and the Arabs had to stand together in defence of the independence of the countries of the Middle East, where bases for new wars and territories for new economic exploitation were being sought.

As a result of the misconceptions and the misdeeds of others, therefore, the General Assembly, instead of putting the final touches to the implemented decisions of the parties concerned, was still faced by attempts to undermine and destroy every possibility of a peaceful settlement in Palestine.

Twice in the course of the past year, the United Kingdom and the United States had tried to use the General Assembly as an instrument for revers-

Toutefois, l'application de cette résolution s'est trouvée entravée par les manœuvres et les machinations de certaines Puissances, conduites par le Royaume-Uni et les États-Unis.

Le Royaume Uni a voulu prévenir à tout prix la naissance de deux États indépendants, parce qu'il se rendait compte que l'existence de ces deux États affaiblirait son emprise impérialiste sur le Moyen Orient. On a eu recours à toutes sortes d'artifices et de manœuvres en vue d'étayer la structure chancelante de l'Empire britannique dans le Moyen Orient. En même temps, l'impérialisme américain recherchait de nouveaux témoins d'action. Cette politique a oscillé sous la double influence des intérêts militaires et des nécessités d'ordre intérieur. Par conséquent, le Royaume Uni, aussi bien que les États-Unis, encourrent la responsabilité d'avoir sapé la décision de l'Assemblée générale, et ils sont également responsables de la guerre, de la dévastation et de la misère qui sévissent en Palestine. Lorsque les représentants du Royaume-Uni et des États-Unis se sont lamentés hypocritement sur le sort tragique d'un demi-million de réfugiés arabes, on aurait pu leur rappeler qu'ils sont responsables du sort déplorable de ces gens, puisqu'ils sont responsables de la guerre qui a éclaté en Palestine, et, également, du fait que les relations entre Arabes et Juifs, au lieu de s'améliorer, sont devenues plus mauvaises.

Les populations arabes des États arabes devraient bien réfléchir sur les résultats de cette politique et sur la situation à laquelle elle a abouti. Ils devraient en tirer cette conclusion, que leur indépendance effective et leur développement national ne peuvent être réalisés en ajoutant foi aux promesses de certaines grandes Puissances, ou en se fiant à une politique impérialiste et égoïste. La même conséquence devrait être tirée par l'État d'Israël qui, de l'avis de l'orateur, a certainement compris qu'il doit s'allier étroitement avec les Puissances démocratiques et établir des relations amicales avec les peuples des États arabes. Les Juifs, aussi bien que les Arabes, doivent se dresser pour la défense de l'indépendance des pays du Moyen-Orient, où certains sont en quête de bases pour des nouvelles guerres et de territoires pour de nouvelles exploitations économiques.

C'est ainsi qu'à la suite de fausses conceptions et de mauvaises actions de certains, l'Assemblée générale reste en présence de tentatives visant à saper ou à détruire toutes les possibilités d'un règlement pacifique en Palestine, alors qu'elle devrait être sur le point de prendre des mesures finales concernant l'application de décisions arrêtées par les parties intéressées.

Par deux fois au cours de l'année dernière, le Royaume-Uni et les États-Unis ont essayé de se servir de l'Assemblée générale pour revenir sur

ing previous decisions. In spite of their abject failure at the second special session during the previous spring, when the United Kingdom and the United States had tried to replace independence by Trusteeship, the same two Powers were again trying at the current session to undo what had already been implemented. Those attempts were obviously no contribution to peace in the Middle East; they would merely fan the flames of war.

He would not enlarge any further on the general arguments that had been fully presented by the Polish delegation in the First Committee; instead, he would concentrate upon an analysis of the resolution that was before the Assembly. The first version, proposed by the United Kingdom in the First Committee, had been a clear-cut embodiment of a policy that had been rejected by the General Assembly resolution of 29 November 1947 as a basis for the solution of the Palestine problem.

It attempted to substitute for that solution, a recommendation contained in the Mediator's report (A/643), the well-known Bernadotte plan, which in itself was the product of their desires. For that reason it was unacceptable to the majority of the delegation in the First Committee. The majority of those delegations believed, and he was sure that they still believed, that a solution of the Palestine problem should be based on the principles of the resolution of 29 November 1947, with due consideration for the new circumstances that had arisen. It was impossible to imagine that they would accept recommendations which were in flagrant contradiction to the principles of that resolution.

As he had already stated, it was the policy of the Governments of the United States and the United Kingdom which, from the outset, had tried to prevent the implementation of the resolution of 29 November, thus causing the existing troubles and armed conflict in Palestine. That view regarding the harmful Anglo-American policy, though not always expressed as clearly and bluntly as by the Polish delegation, was held, he believed, by the majority of the delegations in the General Assembly.

When those views of the majority became clear, several revisions and amendments were submitted by the United Kingdom delegation, or by those who openly or tacitly supported its point of view. The purpose of those amendments was to make the resolution more acceptable without, however, altering any of its essential provisions. That became quite obvious when Mr. McNeil stated that his delegation was prepared to accept amendments, provided that the principles of his resolution remained unchanged. That meant that the United Kingdom was willing to alter the

des décisions déjà adoptées. Malgré leur éclatant échec à la session extraordinaire, tenue au printemps dernier, lorsque le Royaume-Uni et les États-Unis ont tenté de remplacer l'indépendance par la tutelle, ces deux Puissances essayent à nouveau, au cours de la session actuelle, de revenir sur ce qui a déjà été arrêté. De toute évidence, ces tentatives ne contribuent pas à la paix dans le Moyen Orient. Elles ne font qu'activer les flammes de la guerre.

L'orateur ne développera pas davantage les arguments d'ordre général que la délégation polonaise a déjà présentés en détail à la Première Commission, mais il s'attachera à analyser la résolution dont l'Assemblée est saisie. La première version de cette résolution proposée par le Royaume-Uni à la Première Commission, reflète, sans nul doute, la politique que la résolution de l'Assemblée générale, en date du 29 novembre 1947, a rejetée, en tant que base d'une solution du problème palestinien.

Cette version tend à substituer à la résolution de l'Assemblée une recommandation contenue dans le rapport du Médiateur (A/643), le plan Bernadotte bien connu, qui a été établi selon les désirs du Royaume-Uni. Pour ce motif, la majorité de la Première Commission n'a pas pu l'accepter. Cette majorité a cru, et M. Zebrowski estime qu'elle le croit encore, que la solution du problème de la Palestine devrait être fondée sur les principes de la résolution du 29 novembre 1947, compte tenu des circonstances nouvelles, qui ont surgi depuis. On ne peut pas s'imaginer que cette majorité accepterait des recommandations en contradiction flagrante avec les principes de ladite résolution.

Comme le représentant de la Pologne l'a déjà déclaré, ce fut, dès le début, la politique des Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni d'essayer d'empêcher la mise en vigueur de la résolution du 29 novembre, politique dont les troubles actuels et le conflit armé en Palestine sont la conséquence directe. M. Zebrowski croit que la majorité des délégations à l'Assemblée générale partage son avis sur la néfaste politique anglo-américaine bien que ces délégations ne l'expriment pas aussi nettement et aussi franchement que la délégation polonaise.

Lorsque la position de la majorité s'est affirmée, plusieurs projets révisés et plusieurs amendements ont été soumis par la délégation du Royaume-Uni ou par ceux qui, ouvertement ou tacitement, l'appuient. Ces amendements avaient pour objet de rendre la résolution plus acceptable, sans toutefois toucher à aucune de ses dispositions essentielles. On put s'en rendre parfaitement compte quand M. McNeil déclara que sa délégation était disposée à accepter des amendements, à condition que sa résolution n'en fût pas modifiée quant au principe. Cela signi-

form, but had no intention of making a compromise on the substance of the resolution. The United Kingdom was determined to foster its own interests and to ignore completely the legitimate interests of the Arab and Jewish peoples. Mr. McNeil even went as far as to say that the Negeb was a useless desert which Israel should be happy to hand over to Transjordan in exchange for the fertile land of Galilee. How was it possible for him to justify that statement to his Arab friends? The Polish delegation was not aware of the excuses he had given to his Arab colleagues, but the objectives of the proposed deal were apparent to everyone, and especially to the representatives of the Arab States. Those objectives had nothing to do with the welfare either of the Arabs or of the Jews, but were calculated to suit the well-known imperialistic and strategic interest of the United Kingdom in the Middle East to try to establish in the Negeb a military base corresponding to that in Egypt and serving the same purpose.

The attempt had failed, however. The Committee had rejected the two parts of the resolution which were most important to the United Kingdom, since they were the essence of the Mediator's recommendation. One of those recommendations was designed to deprive the State of Israel of the Negeb. The other proposed that the Arab parts of Palestine and the Negeb should be annexed by the Kingdom of Transjordan, the puppet Power of the United Kingdom. Since the latter recommendation was the cornerstone of British policy in the Middle East, a policy which attempted to maintain its hold on Palestine through annexation by Transjordan of the Arab part of the country, the First Committee's vote had to be understood as a complete rejection of the policy of maintaining British domination over Palestine after the termination of the Mandate.

Although the two most obnoxious features of the draft resolution originally presented by the United Kingdom delegation had been rejected by the Committee, it was still not possible to muster the two-thirds majority necessary for acceptance at the plenary session of the General Assembly.

The resolution was adopted by 25 votes to 21, with 9 abstentions, barely a simple majority. That vote showed clearly that the majority of the delegations were not in favour of undermining the 29 November resolution.

The Polish delegation had voted against the draft resolution and would vote against it in the plenary session. What still remained of that draft, as it was being proposed for adoption, was

fait que le Royaume-Uni consentait à modifier la résolution dans la forme, mais n'avait nulle intention d'accepter un compromis sur le fond. Le Royaume-Uni entendait servir ses propres intérêts et ne pas tenir compte des intérêts légitimes des peuples arabe et juif. M. McNeil alla même jusqu'à dire que le Negeb était un désert sans valeur qu'Israël devait être heureux de remettre à la Transjordanie en échange de la terre fertile de Galilée. Comment M. McNeil a-t-il pu justifier cette déclaration auprès de ses amis arabes? La délégation polonaise ne sait pas quels prétextes il a donnés à ses collègues arabes, mais les buts du marché projeté sont évidents pour chacun, particulièrement pour les représentants des États arabes. Ces buts n'ont rien à voir avec le bien-être des Arabes ou des Juifs; tout a été calculé en vue de servir les intérêts impérialistes et stratégiques bien connus du Royaume-Uni dans le Moyen Orient; le Royaume-Uni essaie d'établir dans le Negeb une base militaire correspondant à celle qui existe en Égypte et servant aux mêmes fins.

Cependant, la tentative a échoué. La Commission a rejeté les deux parties de la résolution qui importaient le plus au Royaume Uni, celles qui correspondaient quant au fond aux recommandations du Médiateur. L'une de ces recommandations tendait à priver l'État d'Israël du Negeb. L'autre proposait que les parties arabes de la Palestine et le Negeb soient annexées au Royaume de Transjordanie, qui n'est qu'une marionnette pour le Royaume-Uni. Étant donné que cette dernière recommandation constituait la pierre angulaire de la politique britannique dans le Moyen Orient, politique selon laquelle le Royaume-Uni tente de garder la mainmise sur la Palestine en faisant annexer par la Transjordanie les parties arabes du pays, il faut voir dans le vote de la Première Commission le refus total d'approuver des mesures tendant à maintenir la domination britannique sur la Palestine après la fin du Mandat.

Bien que les deux dispositions les plus nocives du projet de résolution original présenté par la délégation du Royaume-Uni aient été rejetées par la Commission, il est impossible de réunir en séance plénière de l'Assemblée générale la majorité requise des deux tiers nécessaire pour l'adoption de cette proposition.

La résolution a été adoptée par 25 voix contre 21 avec 9 abstentions, c'est-à-dire tout juste à la majorité simple. Ce vote montre clairement que la plupart des délégations ne sont pas disposées à porter atteinte à la résolution du 29 novembre.

La délégation polonaise a déjà voté, et votera encore contre le projet de résolution en séance plénière. Ce qui reste de ce projet dans le texte maintenant proposé est si loin d'assurer une

so far from assuring a peaceful solution in Palestine that his delegation found it impossible to accept it. The resolution failed to state that the solution of the Palestine problem could only be achieved on the basis of the principles of the 29 November resolution. Instead of basing itself on the only binding and valid premise, the resolution resorted to vague and evasive formulas. Its authors played a simple but dangerous game of duplicity by telling one party that the resolution was not a departure from the resolution of 29 November 1947, while at the same time they tried to persuade the other party that it was broad and flexible enough to permit a revision of the partition resolution. In that fashion, it not only attempted to mislead the parties concerned, it encouraged intransigence and made a peaceful solution more remote.

Thus the terms of reference of the conciliation commission, far from enabling it to bring the parties together, would merely prove to be an instrument for driving them farther apart. It was reminiscent of the role of mediation played by the committees of the Security Council, where more attempts were made to mediate between the United States and the United Kingdom than to bring Jews and Arabs together. It also had the effect of misleading Member States and of lowering the prestige and authority of the Organization.

The Polish delegation could not accept such a proposal nor become a party to it, because it felt that it was the task and the duty of the General Assembly to lay down a clear and unambiguous policy on the Palestine question. In carrying out that policy, the conciliation commission would have to act as an agent of the General Assembly.

Furthermore, the resolution as it now read merely represented the undefeated portions of the Mediator's plan, a plan which it was intended should replace the resolution of 29 November 1947. Although his delegation did not object to any arrangement arrived at by agreement between the Government of Israel and the Government of the Arab State in Palestine, it could not accept any recommendations which were originally proposed as part of a plan to discard the settlement recommended by the resolution of 29 November.

There was, further, the question of the city of Jerusalem. The resolution of 29 November made definite proposals concerning the status of that city and had requested the Trusteeship Council to work out a statute for the city of Jerusalem. The draft resolution that was now

solution pacifique du problème palestinien que la délégation polonaise juge impossible de l'accepter. En effet, on omet d'y déclarer qu'une solution du problème palestinien ne peut intervenir qu'en partant des principes énoncés dans la résolution du 29 novembre. Au lieu de prendre pour point de départ les seules prémisses valables qui engagent l'Assemblée, le projet de résolution a recours à des formules vagues et évasives. Ses auteurs jouent avec duplicité un jeu simple mais dangereux; ils disent à l'une des parties que cette proposition ne rompt pas avec celle du 29 novembre 1947, et en même temps ils essayent de convaincre l'autre partie que les termes en sont larges et suffisamment souples pour permettre une révision du plan de partage prévu à la résolution du 29 novembre. Cette manœuvre n'a pas seulement pour effet d'induire en erreur les parties intéressées, elle pousse à l'intransigeance, ce qui éloigne la possibilité d'une solution pacifique.

En conséquence, l'action de la commission de conciliation, telle qu'elle est définie par ce mandat, loin de permettre un rapprochement des parties, ne fera que de les opposer davantage. Voilà un genre de médiation qui rappelle celle qu'ont exercée les commissions du Conseil de sécurité lorsqu'elles ont tenté de s'entremettre entre les États-Unis et le Royaume Uni plus que de réconcilier les Juifs et les Arabes, ce qui a eu pour effet de tromper les États Membres et de diminuer le prestige et l'autorité de l'Organisation.

La délégation polonaise ne peut accepter semblable proposition, parce qu'elle estime que l'Assemblée générale a pour tâche et pour devoir de définir une politique précise et dépourvue d'ambiguïté à l'égard de la question palestinienne. Dans l'application de cette politique, la commission de conciliation devra agir en qualité d'agent de l'Assemblée générale.

En outre, la résolution, telle qu'elle est maintenant conçue, reprend ceux des points du plan du Médiateur qui n'ont pas été rejettés — plan qu'on entendait substituer à la résolution du 29 novembre 1947. Tout en ne s'opposant pas à un arrangement quelconque auquel on pourrait parvenir à la suite d'un accord entre le Gouvernement d'Israël et le Gouvernement de l'État arabe de Palestine, la délégation polonaise ne peut accepter aucune recommandation proposée à l'origine comme partie d'un plan tendant à faire abandonner la solution recommandée par la résolution du 29 novembre.

De plus, il y a la question de la ville de Jérusalem. La résolution du 29 novembre contenait des propositions précises à ce sujet et demandait au Conseil de tutelle de préparer un statut pour la ville de Jérusalem. Le projet de résolution dont l'Assemblée est maintenant saisie est en contra-

before the Assembly was in flagrant contradiction with the proposals of the resolution of 29 November.

It requested the conciliation commission to present to the fourth session of the General Assembly proposals for a permanent international regime for Jerusalem, just as though the resolution of 29 November 1947 were non-existent. It did not even mention the Trusteeship Council, to which the question of the preparation of a statute for Jerusalem had been entrusted by the General Assembly. Furthermore, in authorizing the conciliation commission to appoint a United Nations representative to perform some interim and unspecified functions in Jerusalem, it introduced another element of doubt and ambiguity which would lead to friction between the two parties. It was no doubt also intended to be used by certain interested Powers as a cloak to invest the commission with executive functions which it did not have and, at the same time, to allow those Powers to interfere with the administration of the city. That again was an attempt to undermine the settlement recommended in the resolution of 29 November 1947, an attempt to perpetuate a state of chaos in Palestine.

Finally, there was a question of the composition of the conciliation commission and the method of its appointment. Originally it had been proposed that the commission should be composed of three Member States appointed by a so-called committee of the Assembly, consisting of the five permanent members of the Security Council. Although the objectives of that proposal were obvious, the logic of it was appalling, since in such a committee decisions would be made by a simple majority and without the need of unanimity. The proposal, therefore, merely amounted to the fact that the conciliation commission would be appointed by three or four members of that committee who would be just those members who had supported the Bernadotte plan. That plan, which had been defeated in the First Committee, was to be revived surreptitiously through devious channels by a conciliation commission not clearly bound by the resolution of 29 November 1947 and appointed by the promoters of the Bernadotte plan. In such circumstances the commission would only repeat the tragic role that had been played by the Committee of Good Offices in Indonesia or the Truce Commission and Mission of the United Nations Mediator on Palestine. He was sure that the President would agree with him that such an attempt to circumvent the attitude of the majority of the Assembly would be an unfair practice and he was convinced that any resolution which proposed to force through, by devious ways, a

diction flagrante avec les propositions contenues dans la résolution du 29 novembre.

La résolution en discussion invite la commission de conciliation à présenter à l'Assemblée générale, lors de sa quatrième session ordinaire, des propositions concernant un régime international permanent pour Jérusalem, tout comme si la résolution du 29 novembre 1947 n'avait pas été adoptée. Elle ne fait même pas mention du Conseil de tutelle, auquel l'Assemblée générale a confié le soin d'élaborer un statut pour Jérusalem. En outre, en autorisant la commission de conciliation à nommer un représentant de l'Organisation des Nations Unies qui remplira, à Jérusalem, certaines fonctions provisoires qu'on ne précise pas, elle introduit un nouvel élément de doute et d'ambiguïté qui provoquera des heurts entre les deux parties. Il est hors de doute que cette proposition tend à charger la commission de fonctions exécutives qu'elle n'a pas et, du même coup, à permettre à des Puissances intéressées de s'immiscer dans l'administration de la ville. Il y a là une nouvelle tentative faite en vue de saper le règlement recommandé dans la résolution du 29 novembre 1947 et de perpétuer en Palestine une situation chaotique.

Le représentant de la Pologne aborde, enfin, la question de la composition de la commission de conciliation et de la méthode proposée pour en désigner les membres. Il a été proposé à l'origine que la commission fût composée de trois États Membres nommés par une prévue commission de l'Assemblée, comprenant les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Bien que le but poursuivi soit évident, la méthode proposée est désastreuse, car ladite commission prendrait ses décisions à la majorité simple, et l'unanimité ne serait pas nécessaire. Dès lors, la proposition équivaut simplement à faire désigner les membres de la commission de conciliation par trois ou quatre membres de la prévue commission, c'est-à-dire par ceux qui ont défendu le plan Bernadotte. Ce dernier plan, que la Première Commission a rejeté, doit être repris subrepticement, par des moyens détournés, par une commission de conciliation que ne lie pas d'une manière précise la résolution du 29 novembre 1947 et dont les membres auront été désignés par les promoteurs du plan Bernadotte. Dans ces conditions, la commission ne ferait que reprendre le rôle tragique qu'a joué la Commission des bons offices en Indonésie ou la Commission de trêve et la Mission du médiateur des Nations Unies pour la Palestine. Le représentant de la Pologne est convaincu que le Président reconnaîtra avec lui qu'il serait déloyal de chercher ainsi à passer outre à la volonté de la majorité de l'Assemblée. Il est convaincu en outre que

plan unacceptable to the majority of the Assembly would be rejected immediately.

Certain amendments had now been submitted to the General Assembly with the avowed intention of making the draft resolution more acceptable to the majority. Those amendments, however, did not make the resolution acceptable to the Polish delegation. One of the amendments (A/789) put forward was the most astounding proposal ever placed before the Assembly. It suggested the deletion of paragraph 2 (c) which read as follows : « To promote good relations between the State of Israel, the Arabs of Palestine, and the neighbouring Arab States ».

Surely the primary task and aim of the commission and the only legitimate excuse for its existence had to be the establishment of good relations between the parties. In those circumstances, the Polish delegation was compelled to ask the sponsors of the amendment what exactly was the purpose of the commission. That particular amendment was the most shocking admission that the Powers controlling the votes in the Assembly were interested in the perpetuation of the conflict and chaos in Palestine and not in the establishment of peace and harmonious relations between the parties. If the alleged purpose of the amendment was to delete the reference to the State of Israel, then he could only say that the Assembly was being presented with a proposal that added nonsense to immorality.

It was only necessary to recall that Israel was an undeniable fact, and that it had been accorded recognition by 19 States and that numerous Security Council resolutions referred to it, to see how senseless and unrealistic that proposal was. He would particularly appreciate a clear answer from the United States representative to two questions. Was he aware of the existence of the State of Israel? And, did his Government wish to promote good relations between it and the Arab States?

Finally, he wished to draw attention to the question of the composition of the conciliation commission. In his opinion, it should be large enough to permit of equitable geographical distribution among all the Members of the United Nations and it should reflect the valid decision and majority opinion of the General Assembly. The commission's membership should be such as to give the Assembly assurances, rather than a feeling of fright, as regards its policies and principles. Thus, together with the proposed

tout projet de résolution qui tend, par des moyens détournés, à mettre à exécution un plan inacceptable pour la majorité à l'Assemblée sera rejeté immédiatement.

Certains amendements ont été soumis à l'Assemblée générale dans l'intention déclarée de rendre le projet de résolution plus acceptable pour la majorité. Mais ces amendements ne rendent pas le projet de résolution plus acceptable pour la délégation polonaise. L'un des amendements (A/789) présentés constitue la proposition la plus étonnante dont l'Assemblée ait jamais été saisie. Il s'agit de supprimer l'alinéa 2 c) lequel est rédigé comme suit : « Favoriser de bonnes relations entre l'État d'Israël, les Arabes de Palestine et les États arabes voisins. »

Il va de soi que la tâche et le but essentiel assignés à la commission ainsi que la seule raison légitime de sa création devaient être l'établissement de bonnes relations entre les parties. Dans ces conditions, la délégation polonaise se voit contrainte de demander aux auteurs de l'amendement quel est exactement le but qu'ils assignent à la commission. Cet amendement constitue l'aveu le plus choquant que les Puissances qui contrôlent les votes à l'Assemblée entendent maintenir le conflit et le chaos en Palestine et non établir la paix et l'entente entre les parties. Si le but de l'amendement est, comme on le prétend, de supprimer la mention de l'État d'Israël, on ne peut que constater que l'Assemblée est saisie d'une proposition qui, à l'imoralité, joint la sottise.

Il suffit de rappeler que l'existence de l'État d'Israël est un fait indéniable, que 19 États l'ont reconnu et que de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité en font mention, pour comprendre jusqu'à quel point cette proposition est dépourvue de sens et fait abstraction de la réalité. Le représentant de la Pologne souhaiterait que le représentant des États-Unis réponde d'une manière précise à deux questions : Connait-il l'existence d'un État d'Israël? Son Gouvernement désire-t-il favoriser de bonnes relations entre l'État d'Israël et les États arabes?

Enfin, le représentant de la Pologne tient à attirer l'attention sur la question de la composition de la commission de conciliation. Selon lui, elle devrait être constituée d'une manière suffisamment large pour permettre une répartition géographique équitable des sièges entre tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et devrait refléter la décision en vigueur et l'opinion de la majorité de l'Assemblée générale. La composition de la commission devrait être conçue de manière que ses principes et ses déci-

amendments, the draft resolution should be rejected and his delegation would vote against it.

Many attempts were being made to find a majority in support of the resolution. Even blackmail in the Press was being used. How otherwise could the threat issued recently by the United Kingdom to the effect that military action would be started against the State of Israel on the basis if its treaty with Transjordan be interpreted? At that time it was only a threat which tried to create a situation under which a majority, in order to avoid a worsening of conditions, would rather accept an unsatisfactory resolution. He had no doubt that should such a situation be created, as was threatened by the United Kingdom, the Security Council would deal with it, in the manner required by the Charter.

By voting against the draft resolution, the Polish delegation affirmed its support of the resolution of 29 November 1947, as containing the basic principles of the solution of the Palestine problem. That resolution was legally in force and its terms would be binding upon whatever conciliation commission was formed. They provided a foundation upon which the State of Israel and the Arab States could base their direct negotiations for the establishment of a permanent settlement.

In conclusion, he appealed to the Arab States and to the State of Israel to enter into direct negotiations as soon as possible so as to lay the foundations for the peaceful co-operation of all the peoples of Palestine and of the whole Middle East. The present unfortunate conflict was the result of imperialistic policies which aimed at maintaining a foothold for foreign Powers in Palestine and in the Middle East, a policy which would confine the people of the Middle East to a state of semi-colonial dependence. Neither the Arabs nor the Jews had any interest in perpetuating that state. They should therefore stop that unfortunate conflict and enter into friendly economic and political co-operation to promote the free development of all the peoples of Palestine and the Middle East. Neither side could win by supporting the star of imperialistic power politics.

The Polish delegation firmly believed that the peoples of the Arab countries, as well as of Israel, had an intense yearning for the full national, as well as social, emancipation of their countries. In those progressive forces the Polish delegation

sions inspirent à l'Assemblée un sentiment de sécurité plutôt que des appréhensions. Aussi le projet de résolution et les amendements proposés devraient-ils être rejetés, et la délégation polonaise votera contre leur adoption.

De nombreux efforts ont été faits pour assurer au projet de résolution l'approbation de la majorité. On a même eu recours à un chantage par la presse. Comment qualifier autrement le récent avertissement par lequel le Royaume-Uni a menacé d'entreprendre contre l'État d'Israël une action militaire, conformément aux clauses du traité qui le lie à la Transjordanie? À l'heure actuelle, il ne s'agit que d'une menace qui vise à créer les conditions dans lesquelles la majorité, pour éviter que la situation ne s'aggrave, préférera accepter un projet de résolution qui ne la satisfait pas. Le représentant de la Pologne ne doute pas que, si l'on se trouvait en face de la situation telle que la menace du Royaume-Uni tend à créer, le Conseil de sécurité aurait à en connaître, selon la procédure prévue par la Charte.

En votant contre le projet de résolution la délégation de la Pologne affirme qu'elle appuie la résolution du 29 novembre 1947, qui contient les principes essentiels à la solution du problème de la Palestine. Cette résolution est légalement en vigueur et ses termes lient toute commission de conciliation que l'on pourrait créer; elle établit les conditions qui permettent à l'État d'Israël et aux États arabes d'entamer des négociations directes en vue de l'établissement d'un règlement permanent.

En conclusion, M. Zebrowski fait appel aux États arabes et à l'État d'Israël; il leur demande d'engager aussitôt que possible des négociations directes de manière à établir la collaboration pacifique de tous les peuples de Palestine et dans le Moyen-Orient tout entier. Le conflit regrettable qui sévit en ce moment est le résultat de la politique impérialiste de Puissances étrangères qui cherchent à prendre pied en Palestine et au Moyen Orient; c'est une politique qui réduirait les peuples du Moyen Orient à un état de dépendance semi-coloniale. Ni les Arabes ni les Juifs n'ont intérêt à prolonger une telle situation. Ils devraient donc mettre fin au conflit regrettable qui les divise et établir entre eux une collaboration amicale dans le domaine économique et politique pour assurer le libre développement de tous les peuples de Palestine et du Moyen Orient. Ni l'une ni l'autre partie n'a rien à gagner à soutenir une politique de puissance à tendance impérialiste.

La délégation de la Pologne croit fermement que les peuples des pays arabes aussi bien qu'Israël désirent ardemment l'émancipation nationale et sociale de leurs pays. La délégation polonaise croit en ces forces du progrès; elle est

put its trust. It felt confident that, in co-operation with other forces which were working for social progress and peace throughout the world, they would be able to develop a constructive solution of the Palestine problem, a solution which would assure peace and prosperity, as well as true national independence to Arabs and Israelites alike.

Mr. HOUDÉK (Czechoslovakia) thought that the fact that the Palestine question had been placed on the Assembly's agenda for the fourth time was both sad and encouraging. It was sad because it proved that the United Nations, at its numerous meetings, was not able either to find a reasonable and expedient settlement or to implement a just, or at least a fair, solution of the problem once such a solution was reached. The consideration of the Palestine question at the current session of the General Assembly, however, was also encouraging because it proved to the whole world that the United Nations paid close attention to all problems, the solution of which was important and necessary if lasting peace was to be ensured.

All who had taken part in the General Assemblies dealing with the Palestine question would recall that the Czechoslovak delegation had always advocated the establishment of a Jewish home in Palestine, and at the same time had manifested its full understanding of the national aspirations of the Arabs. For those reasons, it had supported the appointment of the United Nations Special Commission on Palestine in May 1947 and had taken an active part in its work. In accordance with its basic attitude, it had voted, on 29 November 1947, for the resolution of the General Assembly which had proclaimed the idea of partition. It had foreseen some difficulties as regards its implementation, but had voted in favour of the resolution because it had seemed to offer the best possible solution of the problem under the conditions then prevailing in Palestine. It provided for a Jewish home in Palestine which, as a result of the horrible sufferings of the Jews in the war of extermination planned and carried on against them by the Nazi regime and the associated puppet Governments, had to take the form of a sovereign and independent State. At the same time, although many appeared to have forgotten that fact, the resolution had envisaged the establishment of an Arab State in Palestine, thus meeting the national and political aspirations of the Arab populations of that country.

convaincue qu'avec l'aide des autres forces qui, dans le monde entier, tendent vers la paix et le progrès social, les Arabes et les Israéliens trouveront une solution constructive du problème de Palestine et que cette solution assurera la paix et la prospérité, ainsi qu'une indépendance nationale véritable, aussi aux Arabes qu'aux Israéliens.

M. HOUDÉK (Tchécoslovaquie) pense que le fait de voir la question de Palestine apparaître pour la quatrième fois à l'ordre du jour de l'Assemblée générale est à la fois attristant et encourageant. Il est attristant parce qu'il montre que, malgré de nombreuses réunions, l'Organisation des Nations Unies n'a pu régler cette question d'une façon raisonnable et rapide; elle n'a pu non plus appliquer la solution juste ou tout au moins acceptable de ce problème lorsque cette solution a été trouvée. Néanmoins, il est encourageant de constater que la question de la Palestine a encore été examinée au cours de cette session de l'Assemblée générale : cela démontre au monde entier que l'Organisation des Nations Unies étudie à fond tous les problèmes dont la solution est importante et nécessaire si l'on veut assurer une paix durable.

Tous ceux qui ont pris part aux séances de l'Assemblée consacrées à la question de Palestine se rappelleront que la délégation de la Tchécoslovaquie s'est toujours prononcée pour l'établissement d'un Foyer juif en Palestine et qu'elle n'a pas manqué de manifester en même temps qu'elle comprenait les aspirations nationales des Arabes. C'est pourquoi cette délégation a appuyé la proposition tendant à la nomination, en mai 1947, de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine; elle a pris, par la suite, une part active aux travaux de cette commission. Conformément à l'attitude qu'elle avait adoptée, la délégation de la Tchécoslovaquie a voté, le 29 novembre 1947, en faveur de la résolution de l'Assemblée générale qui a proclamé le principe du partage. Elle avait prévu que l'application présenterait des difficultés, mais elle a voté pour cette résolution parce qu'elle lui semblait offrir la meilleure solution possible du problème palestinien dans les conditions du moment. Cette résolution prévoit l'établissement en Palestine d'un Foyer juif, foyer qui, en raison des horribles souffrances des Juifs au cours de la guerre d'extermination tramée et poursuivie contre eux par le régime nazi et les Gouvernements fantoches qui lui servaient de satellites, devait prendre la forme d'un État souverain et indépendant. En même temps — mais on semble avoir généralement oublié ce fait — la résolution a envisagé la création en Palestine d'un État arabe, satisfaisant ainsi les aspirations nationales et politiques des populations arabes de ce pays.

If neither party had been fully satisfied — and such a state of affairs could never be — at least a fair solution seemed to have been found. It had been rightly pointed out by several speakers in the First Committee that if the situation in Palestine was far from satisfactory, that result had not been brought about by the November resolution, but rather by the fact that the resolution itself had not been fully implemented. That point had to be stressed again and again because there appeared to be a systematic effort to undermine the very foundations upon which the Assembly's present approach to the problem had to be based.

The course of events in Palestine since the partition scheme had been adopted by the General Assembly during the previous year, was well known. The Mandatory Power had, from the very beginning, shown an unco-operative attitude to the plan; an attitude which later on had amounted to direct obstruction of its implementation. It was obvious that that circumstance alone would have sufficed to bring about the chaotic conditions which prevailed in Palestine when the plan of partition was to be put into operation. The radical change in United States policy in the spring of the current year, and its wavering attitude, could not but increase the existing difficulties by offering grounds for unrealistic political speculations. It was chiefly due to the policy of those two great Powers, the United Kingdom and the United States, especially in the Security Council, that it had not been possible to implement the November resolution. However, even if those two great Powers had not found it possible to support the implementation of that resolution, that did not mean that the scheme of partition provided for in that resolution was not practicable and workable, and more especially it did not mean that the resolution could not be substantially implemented at that time. It was therefore the opinion of the Czechoslovak delegation that the most important and essential task before the General Assembly was the implementation of the resolution of 29 November 1947.

Such was the basic attitude of the Czechoslovak delegation as regards the Palestine question under the existing circumstances. The situation was of course quite different from the one that had prevailed the previous year. At that time, the Assembly had had to envisage the most favourable conditions for the development of two communities which had hitherto lived together in a territory administered by a Mandatory Power. It had had to cope with the difficulties resulting from the fact that that mandatory regime had been scheduled to come to an end at an early date. With that end in view, it had been possible to consider different schemes of

Si aucune des parties n'obtenait pleine satisfaction — car il était impossible de la leur donner — du moins semblait-on avoir trouvé une solution acceptable. À la Première Commission, divers orateurs ont fait remarquer avec raison que, si la situation de Palestine était loin d'être satisfaisante, cela n'était pas dû aux dispositions de la résolution de novembre mais bien au fait que la résolution n'avait pas été appliquée intégralement. On ne soulignera jamais assez ce point, car il semble actuellement que des efforts systématiques soient faits en vue d'ébranler les principes mêmes dont l'Assemblée s'est inspirée pour traiter cette question.

On connaît le déroulement des événements en Palestine depuis que l'Assemblée générale a adopté le plan de partage. Dès le début, la Puissance mandataire a marqué, par son attitude, qu'elle ne voulait pas coopérer à l'application du plan; et en est venue à s'y opposer directement. Et cela aurait suffi, sans doute, à créer en Palestine la confusion qui s'est manifestée lorsqu'il s'est agi de mettre en vigueur le plan de partage. Le retournement qui s'est produit dans la politique des États-Unis au printemps de cette année et l'attitude hésitante de ce pays ne pouvaient qu'accroître les difficultés en favorisant l'éclosion de plans politiques mal fondés. S'il n'a pas été possible d'appliquer la résolution de novembre, le fait est dû dans une large mesure à la politique qu'ont menée, notamment au sein du Conseil de sécurité, ces deux grandes Puissances, le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique. Cependant, même si ces deux grandes Puissances ne croient pas pouvoir appuyer l'application de cette résolution, cela ne veut pas dire que le plan de partage qu'elle prévoyait n'est ni pratique ni applicable; cela ne veut pas dire que cette résolution ne peut pas être appliquée en grande partie en ce moment. La délégation de la Tchécoslovaquie est donc d'avis que le devoir le plus important, le devoir essentiel de l'Assemblée est de mettre en œuvre la résolution du 29 novembre 1947.

Telle est, dans les conditions présentes, la position de principe que prend la délégation de la Tchécoslovaquie quant à la Palestine. Il est évident que la situation actuelle est tout à fait différente de celle qui existait il y a un an. A ce moment-là, l'Assemblée avait pour tâche d'envisager les conditions les plus favorables au développement de deux communautés qui jusque-là avaient vécu ensemble dans un territoire administré par une Puissance mandataire. L'Assemblée devait faire face aux difficultés résultant du fait que ce régime de mandat devait prendre fin à bref délai. En prenant ce fait en considération, on pouvait envisager

solution and the Assembly had been entitled to work out technical details, such as boundaries, a special statute for Jerusalem, economic union and so on.

In the absence of a State authority in the territory in question, the United Nations had assumed the necessary responsibility for creating the conditions, including the territorial arrangements, under which the projected scheme was to operate.

The attitude of the General Assembly and its approach to the problem had to be a different one. It saw one of the States, which it had provided for at the previous regular session, in existence with sovereign rights and prerogatives which were the attributes of the other members of the family of nations. The proclamation of the State of Israel had completely changed the situation. Once more, it was to be regretted that the Arab State of Palestine, for which provision had also been made in the same resolution, had not also come into existence. For the time being, Israel was a reality which had not been seriously challenged by the regrettable and the uncompromising attitude of the Arab States. The actual existence of the Jewish State, therefore, must always be taken into consideration.

In view of that fact, the Assembly was no longer entitled to make any territorial arrangements of a fundamental character, because that would signify an infringement of the sovereignty of the State of Israel which perhaps, in the near future, would become a Member of the United Nations. Such an action on the part of the Assembly would represent a flagrant violation of the Charter, its purposes and principles, and more particularly of Article 2, paragraph 7, thereof. No territorial changes or exchanges were therefore permissible unless mutually agreed upon by both parties.

Consideration must also be given to the Arab State of Palestine, the establishment of which, it was to be hoped, would not be much longer delayed in spite of existing difficulties. The Assembly's main objective could be, therefore, to lay down a basis upon which the opposing views could be brought more closely together and thus help to create the conditions for lasting peace in Palestine.

Some of those facts had been recognized by the United Nations late Mediator in the « seven basic premises » listed in his progress report, part 1, pages 30 and 31. It was regrettable that he had not drawn the logical conclusions from those premises, but on the contrary had suggested in paragraph 4 of the chapter entitled, « Special conclusions », territorial exchanges unacceptable

plusieurs solutions différentes, et l'Assemblée était en droit d'aborder des questions techniques : frontières, statut particulier de Jérusalem, union économique, etc.

En l'absence d'une autorité gouvernementale dans le territoire en question, l'Organisation des Nations Unies a assumé la responsabilité qui s'imposait de créer les conditions dans lesquelles devait être mis à exécution le plan proposé, y compris les remaniements territoriaux.

Aujourd'hui, l'attitude de l'Assemblée générale et la manière dont elle traitera la question doivent être différentes. Elle peut constater que l'un des États dont elle avait prévu la création au cours de sa dernière session ordinaire existe. Cet État a des droits souverains et des prérogatives qui sont les attributs des autres membres de la famille des nations. La proclamation de l'État d'Israël a complètement changé la situation. Une fois de plus, il est à regretter que l'État arabe de Palestine, dont la création était également prévue dans la même résolution, n'ait pas été créé lui aussi. Pour le moment, Israël est une réalité qui n'a pas été sérieusement mise en doute par l'attitude regrettable et intransigeante des États arabes. Il y a donc toujours lieu de tenir compte de l'existence réelle de l'État juif.

Étant donné ce fait, l'Assemblée n'a plus le droit de procéder à des remaniements territoriaux de caractère fondamental, car cela représenterait une atteinte à la souveraineté de l'État d'Israël qui, peut-être, dans un proche avenir, deviendra Membre de l'Organisation des Nations Unies. Une telle mesure de la part de l'Assemblée constituerait une violation flagrante de la Charte, de ses buts et de ses principes et plus particulièrement du paragraphe 7 de son article 2. On ne peut admettre aucune modification territoriale ni aucun échange territorial, sauf accord mutuel entre les deux parties.

Il faut également se préoccuper de l'État arabe de Palestine dont la création, il faut l'espérer, ne sera pas différée beaucoup plus longtemps, en dépit des difficultés actuelles. L'Assemblée peut donc se donner pour principal objectif de poser les bases nécessaires d'un rapprochement plus étroit des points de vue opposés et d'aider ainsi à créer les conditions d'une paix durable en Palestine.

Certains de ces faits ont été reconnus par feu le Médiateur des Nations Unies dans les « sept postulats fondamentaux » énumérés à la page 19 de la première partie de son Rapport intérimaire. Il est regrettable qu'il n'ait pas tiré les conclusions logiques de ces postulats mais que, au contraire, il ait proposé dans le paragraphe 4 du même chapitre, intitulé « Conclusions con-

not only to both parties concerned, but also, in the absence of a formal agreement between Arabs and Jews, to the United Nations. As a solution, he had thus suggested a wholesale territorial transfer contrary to the interests of both the Arab and Jewish populations in Palestine, a transfer which, among other matters, would deprive the Arab population of Palestine of the right to establish a State of their own.

It was for those reasons mainly that the Czechoslovak delegation had found it impossible to support the original United Kingdom draft resolution, because that draft resolution had fully endorsed the specific conclusions of the late Mediator. Its opposition to the second revised draft resolution submitted by the United Kingdom, and now presented with certain amendments for final approval by the Assembly, was of a slightly different nature.

From what he had said before, it was obvious that the Czechoslovak delegation could not agree to and could not accept any reference, hidden or direct, to the specific conclusions of the late Mediator. For similar reasons, it was not appropriate to mention, as was done in the draft resolution before the Assembly, the appointment of the United Nations late Mediator and his functions as stated in the General Assembly resolution 186 (S-2) of 14 May 1948.

The United Nations Mediator had been appointed at a time when the United Kingdom Mandate was about to expire, or in other words, under conditions fundamentally different from those which were prevailing in Palestine. As the Assembly would remember, the resolution concerning his appointment had been passed at the very last moment of the second special session of the General Assembly as a kind of desperate solution at a moment when the regime, still having a certain degree of authority, was undergoing complete disintegration. A resolution had been hastily devised in order to meet the situation.

The Assembly was trying to find a lasting solution for Palestine, the preliminary condition of which was the restoration of peace in that troubled part of the world. If it was to make its contribution to the solution of the problem, it must not only reject categorically the specific conclusions of the progress report which deprived the Arab population of Palestine of the right to establish a State of their own and which, as the Acting Mediator had recently said, in no way presented the recommendations of the late Mediator to the General Assembly, but only his personal views. The Assembly must also reject any reference to the appointment of the United Nations Mediator and his functions as stated in

crètes», des échanges territoriaux inacceptables non seulement pour les deux parties intéressées, mais aussi, en l'absence d'un accord formel entre Juifs et Arabes, pour l'Organisation des Nations Unies. Comme solution, il a proposé un transfert territorial massif, contraire à la fois aux intérêts des populations arabe et juive de Palestine, transfert qui, entre autre choses, priverait la population arabe de Palestine du droit de créer un État arabe.

C'est principalement pour ces raisons que la délégation tchèque n'a pas pu appuyer, le projet de résolution original du Royaume-Uni car celui-ci approuvait entièrement les conclusions concrètes de feu le Médiateur. Son opposition au second projet de résolution revisé, présenté par le Royaume-Uni et soumis maintenant, avec certains amendements, à l'approbation définitive de l'Assemblée générale, est de nature quelque peu différente.

Il découle clairement de ce qui vient d'être dit que la délégation tchèque ne peut ni approuver ni accepter que l'on se réfère implicitement ou directement, aux conclusions concrètes de feu le Médiateur. Pour des raisons analogues, il n'est pas opportun de mentionner, comme le fait le projet de résolution soumis à l'Assemblée, la nomination de feu le Médiateur des Nations Unies et ses fonctions, telles qu'elles étaient définies dans la résolution 186 (S-2) de l'Assemblée générale, en date du 14 mai 1948.

Le Médiateur des Nations Unies a été nommé au moment où le mandat du Royaume-Uni était sur le point d'expirer ou, en d'autres termes, dans des conditions fondamentalement différentes de celles qui prévalent aujourd'hui en Palestine. Comme l'Assemblée se le rappellera, la résolution relative à sa nomination a été adoptée à la toute dernière minute de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, comme une sorte de solution désespérée, au moment où le régime qui avait encore un certain degré d'autorité était en train de s'effriter complètement. L'on a élaboré une résolution à la hâte pour parer à la situation.

L'Assemblée essaie de trouver pour la Palestine une solution durable, dont la condition préliminaire est le rétablissement de la paix dans cette partie troublée du monde. Si elle veut apporter sa contribution à la solution du problème elle ne doit pas seulement rejeter catégoriquement les conclusions concrètes du rapport intérimaire, qui privent la population arabe de Palestine du droit d'établir un État arabe et qui, comme le Médiateur par intérim l'a dit récemment, ne représentent en aucune manière les recommandations de feu le Médiateur à l'Assemblée générale, mais seulement son opinion personnelle. Elle doit également rejeter toute mention de la nomination du Médiateur

the resolution of 14 May 1948, because the conditions under which his office was created had changed fundamentally as a result of the proclamation of the State of Israel.

Despite the differences of opinion that had been indicated by some speakers in the First Committee, the Czechoslovak delegation considered that resolution 181 (II) offered a reasonable scheme within the framework of which conciliation efforts between the two parties concerned should be started at once. The final statement made recently in the First Committee by the Acting Mediator, who was familiar with the conditions on the spot, supported the Czechoslovak delegation's conviction that negotiations between Arabs and Jews, even if not easy, were a realistic possibility. It was for all those reasons that his delegation was basically in favour of the establishment of a conciliation commission.

As regards the composition of that commission, he would like to stress that his delegation had always advocated equitable geographical representation as a principle that had to be applied, as far as was technically possible, to all organs of the United Nations. It therefore supported the establishment of a conciliation commission in which five Member States would be represented. In doing so, the Czechoslovak delegation expressed its profound conviction that the representatives of the Member States, once they had become members of the commission, would act, as in previous cases, solely and exclusively as the trustees of the United Nations, having only one object in mind: to devise the fairest possible solution to both parties concerned, and thus to ensure lasting peace in Palestine.

It followed logically from what he had stated before that the only firm basis upon which the Assembly could build, or at least try to build, a permanent settlement, was the resolution of 29 November 1947. That resolution must not only be the starting point for the Assembly's considerations, but the framework for the final solution of the Palestine question. The terms of reference of the conciliation commission must rest, therefore, in his opinion, on the scheme of partition. If such a decision were to be taken, the conciliation commission would have a firm guidance for its activities.

Taking into consideration those general ideas, it was obvious that the United Kingdom draft resolution could not be accepted. The amendments proposed by several States, contained in document A/789, made the resolution in certain

des Nations Unies et de ses fonctions, définies dans la résolution du 14 mai 1948, parce que les conditions dans lesquelles le poste du Médiateur a été créé ont complètement changé à la suite de la proclamation de l'État d'Israël.

En dépit des divergences d'opinion qui ont été relevées par certains orateurs au sein de la Première Commission, la délégation de la Tchécoslovaquie estime que la résolution 181 (II) présentait un plan raisonnable, dans le cadre duquel on devrait entreprendre immédiatement des efforts de conciliation entre les deux parties intéressées. La dernière déclaration, faite récemment au sein de la Première Commission par la Médiateur par intérim, qui connaît bien les conditions locales, confirme la conviction de la délégation tchécoslovaque selon laquelle des négociations entre Juifs et Arabes, même si elles ne sont pas faciles, sont une possibilité fondée sur les faits. Pour toutes ces raisons, cette délégation se prononce formellement en faveur de la création d'une commission de conciliation.

En ce qui concerne la composition de cette commission, M. Houdek désire souligner que sa délégation a toujours préconisé d'appliquer le principe d'une représentation géographique équitable dans toute la mesure où cela est techniquement possible, à tous les organes de l'Organisation des Nations Unies. Elle appuie donc la création d'une commission de conciliation dans laquelle seraient représentés cinq États Membres. En agissant ainsi, la délégation tchécoslovaque exprime sa profonde conviction que les États Membres qui seront nommés à cette Commission agiront, comme dans les cas antérieurs, uniquement et exclusivement comme des mandataires de l'Organisation des Nations Unies, en se préoccupant seulement de rechercher la solution la plus équitable possible pour les deux parties intéressées et d'assurer ainsi une paix durable en Palestine.

Il s'ensuit que la résolution du 29 novembre 1947 est la seule base ferme sur laquelle on puisse fonder, ou en tout cas chercher à fonder, un règlement définitif. Cela ne veut pas seulement dire que, en examinant la question, l'Assemblée doit prendre cette résolution pour base de travail, mais aussi que cette résolution représente le cadre de toute solution définitive de la question palestinienne. Il estime que le mandat de la commission de conciliation devrait s'inspirer du plan de partage. S'il en était ainsi décidé, la commission de conciliation serait guidée dans ses activités par des directives claires.

Si l'on tient compte de ces considérations générales, il est évident qu'on ne peut accepter le projet de résolution du Royaume-Uni. Les amendements proposés par plusieurs États dans le document A/789 en rendent certaines

places even more unacceptable. It was true that the amendments tried to omit any form of reference to the specific conclusions of the late Mediator or to any part of his report, but that was only a formal arrangement, while the spirit of the draft resolution remained the same.

Any reference to the November resolution, which was the only firm basis of a final settlement in Palestine, was omitted. The existence of the State of Israel—which was, as the Assembly had been assured by the late Mediator in his report and by the Acting Mediator in his recent statement to the First Committee—an inescapable reality in Palestine, was completely ignored. Moreover, the whole paragraph stating that the conciliation commission's task was to promote good relations between the State of Israel, the Arabs of Palestine and the neighbouring Arab States was simply left out.

What, however, was the eventual task of the commission if not to promote good relations between the State of Israel and the Arabs of Palestine? Furthermore, as regards that commission, the aims of which were not absolutely clear, the Assembly was being asked to approve an additional net expenditure for nine months in 1949 to the extent of 3 million dollars.

He regretted that the United Kingdom resolution was unacceptable to his delegation and that it would, therefore, vote against it. In the circumstances, there was, in his opinion, only one possible way of solving the Palestine problem and that lay in the establishment of direct contact between the two parties concerned. He concluded his statement by making a new appeal to the disputing parties, urging them to forget their prejudices, which, however understandable, were extremely detrimental to the cause of peace.

Mr. FRASER (New Zealand) stated that he had hoped, together with the President and the majority of delegations at the General Assembly, that there would be unanimity on that important, and in many ways, tragic question. It appeared it would not be possible to achieve unanimity, or even the necessary two-thirds majority vote to ensure the passing of the draft resolution in the Assembly; neither had it been possible in the First Committee. Certain delegations, therefore, representing countries which no doubt were anxious to achieve a settlement between the

parties encore moins acceptables. Il est vrai que ces amendements ont pour objet d'éviter toute mention explicite des conclusions précises que feu le Médiateur avait formulées ou de toute autre partie de son rapport. Mais ce fait ne répond qu'à une préoccupation de forme; le sens du projet de résolution demeure inchangé.

Toute mention de la résolution de novembre est entièrement omise; or elle seule peut fournir une base ferme à un règlement définitif de la question palestinienne. Le projet ne tient nullement compte de l'existence de l'Etat d'Israël — existence qui est une réalité indéniable en Palestine — comme l'on fait ressortir à la fois feu le Médiateur et le Médiateur par intérim, le premier dans le rapport présenté à l'Assemblée générale et le second dans une déclaration récente devant la Commission. De plus, tout le paragraphe qui déclare que la commission de conciliation a pour devoir d'aider l'Etat d'Israël, d'une part, et les Arabes de Palestine et les Etats arabes avoisinants, d'autre part, à établir de bonnes relations, est purement et simplement écarté.

Or, la Commission n'a pas d'autre tâche que de contribuer à établir de bonnes relations entre l'Etat d'Israël et les Arabes de Palestine. De plus, bien que les buts de la Commission n'aient pas été définis de façon explicite, on demande à l'Assemblée d'approuver, pour 1949, une dépense additionnelle de 3 millions de dollars, répartie sur neuf mois.

L'orateur regrette que sa délégation ne puisse accepter le projet de résolution du Royaume-Uni et qu'elle doive par conséquent voter contre ce projet. Il estime que, dans les circonstances actuelles, le seul moyen de résoudre le problème de Palestine consiste à établir un contact direct entre les deux parties. Il conclut en lançant un nouvel appel aux parties adverses pour leur demander d'oublier leurs préjugés. Pour aussi légitimes qu'ils soient, ces préjugés nuisent grandement à la cause de la paix.

M. FRASER (Nouvelle-Zélande) espérait, comme le Président et la majorité des Membres de l'Assemblée que cette question importante, tragique à bien des égards, ferait l'objet d'une décision unanime. Or, il semble qu'il ne sera possible d'obtenir ni unanimité, ni même la majorité requise des deux tiers pour assurer l'adoption du projet de résolution par l'Assemblée. Cela n'a pas été possible non plus au sein de la Première Commission. Certaines délégations représentant des pays qui désirent vivement voir se réaliser entre les Juifs et les Arabes un accord

Jewish and Arab peoples which would be as fair and humane as possible had considered what steps could be taken in order to attain a majority, if possible, of delegations to come to a common agreement and understanding.

He had been encouraged, and he was sure everybody who had heard the speeches made at the 184th meeting had been encouraged, by the tone of those who had spoken, their reluctance to press their own point of view, the desire to accommodate even the feelings of antagonistic parties, their desire to meet on small matters or on matters that looked small but loomed large in the minds of some delegations, such as the addition of the Holy Places to the list of place names — a matter of great importance to millions and millions of people throughout the world — their desire to accommodate and conciliate each other, all that had been breathed into every line of the speeches made that morning.

He regretted that a different note had now been struck. He did not question the sincerity of that note nor question the intentions of those who had struck that note, but he regretted that it had been struck and hoped that before the conclusion of that meeting further consideration would be given to the attitude taken up by the representatives of Poland and of Czechoslovakia.

He need only mention the names of the countries represented by the delegations which had participated in the sponsoring of the amendments now before the Assembly: Australia, Brazil, Canada, China, France, and New Zealand. Even to hint that the representatives of those nations would lend themselves to imperialistic, capitalistic machinations would be to draw on the imagination to the extent of bankruptcy. The amendments had been drafted not to abrogate anything; they did not abrogate any decisions of the Assembly. No resolution passed by the Assembly was being set aside or in any way annulled or abrogated by the amendments and resolutions that had been put forward. Representatives should have that clearly in their minds when they voted.

If there had been a reversal of the decision of 29 November 1947, then very many representatives, including Mr. Fraser himself, would not have been able to vote for the draft resolution or the amendments that had been drafted. There was no such annulment, and there was no endorsement or disapproval of the Mediator's report. There was no indication to the conciliation commission that was to be set up that other matters could not be taken into consideration. The com-

aussi équitable et humain que possible, ont examiné les mesures qui permettraient à la majorité des délégations si possible de s'entendre sur une solution commune.

Au cours de la 184^e séance, M. Fraser et sans aucun doute tous ceux qui ont entendu les discours prononcés, ont été encouragés par la nature des interventions. Ils ont constaté avec satisfaction que les orateurs ne cherchaient pas à imposer leurs vues, qu'ils étaient désireux de ménager les sentiments des adversaires, et d'aboutir à un accord sur les questions secondaires ou sur celles qui étaient secondaires mais auxquelles certaines délégations attachent une grande importance, telle que la question de la mention des Lieux saints parmi les localités nommément citées, question que des millions et des millions d'hommes considèrent comme capitale. Ils ont constaté également que les orateurs ont fait preuve d'un esprit de conciliation et de compromis, ainsi qu'en témoigne chaque phrase des discours qui ont été prononcés ce matin.

M. Fraser regrette que certains aient cru devoir adopter un ton nouveau. Il ne doute pas de la sincérité de ceux qui parlent et ne met pas en doute leurs intentions, mais regrette que ce ton ait été adopté. Il espère que, avant de clore la séance, l'Assemblée examinera plus avant la thèse exposée par les représentants de la Pologne et de la Tchécoslovaquie.

Il suffit de citer les noms des pays dont les délégations ont présenté des amendements à l'Assemblée, à savoir : l'Australie, le Brésil, le Canada, la Chine, la France et la Nouvelle-Zélande. En insinuant que les représentants de ces nations pourraient se prêter à des menées impérialistes et capitalistes, on ferait preuve d'une imagination déréglée. Ces amendements n'ont pas été rédigés en vue d'abroger quoi que ce soit; ils n'abrogent aucune des décisions de l'Assemblée. Les amendements et les projets de résolution qui ont été proposés n'écartent, n'annulent, ni n'abrogent aucune des résolutions adoptées par l'Assemblée. Lors du vote, il importe que les représentants ne perdent pas cela de vue.

Si l'on était revenu sur la décision du 29 novembre 1947, un très grand nombre de représentants, y compris M. Fraser lui-même, n'auraient pu voter ni pour le projet de résolution, ni pour les amendements projetés. Or, il ne saurait être question d'une telle annulation, soit plus que d'approbation ou de désapprobation du rapport du Médiateur. Rien n'empêche la commission de conciliation qui doit être créée d'examiner d'autres questions. Elle devra finale-

mission would finally have to report back to the Assembly, and there its task would end. It would not be empowered to set aside any decision of that Assembly; it would only have the power to conciliate, to call the parties together, and to explore every possibility of agreement before reporting back to that Assembly. It was for the Assembly and for no other body — without overlooking the powers of the Security Council — to deal finally with that resolution. No subsidiary body, no committee or commission set up, whatever its purpose, could set aside the decisions of the Assembly, and there was no project whatsoever to give the commission that power. Therefore, nobody should say that the resolution of 29 November 1947 was being set aside.

The commission had been asked to explore, on the basis of that resolution, as well as the resolution of 14 May of that year and the Mediator's report, whether a basis of agreement could be reached between the Arab people and the Jewish people, and then to report back to the Assembly. It was the Assembly, and no other body, that would decide whether the resolution of 29 November 1947 would stand or not. That question was not up for decision at that meeting. It was not up for decision at all. There was no question of abrogating or annulling that resolution. That could only be done if the Assembly in its wisdom considered it could be replaced by something better. The object of the draft resolution was to find a plan that would meet the requirements of the situation and achieve a settlement between the State of Israel and the Arab States and Arab people; and, finally, to achieve peace. That was the only objective of the amendments to the draft resolution and of the amended draft resolution which, he hoped, would be finally passed. He urged those who had doubts about the matter to consider whether by their vote they could not find some solution of the matter, as that might be their last opportunity of doing so.

The commission would have to face the situation in a realistic way. He knew that the term "realistic" was over-worked, but at least there must be stark realism as far as the work of the commission was concerned.

The question whether a State should be called a State was, he believed, of small importance in the face of reality. It was not worth fighting over. Surely the commission could only succeed if both the Jewish people and the Arab people — responsible Jewish administrators and their Government, and the various Governments of the Arab

ment adresser un rapport à l'Assemblée et sa tâche se terminera là. Elle ne sera pas qualifiée pour écarter une décision quelconque de cette Assemblée; elle n'aura qualité que pour concilier, réunir les parties et examiner toutes les possibilités d'accord qui peuvent exister, avant de faire rapport à cette Assemblée. C'est à l'Assemblée générale, et à elle seule — sans préjudice toute fois, des pouvoirs du Conseil de sécurité — qu'il appartient de statuer en définitive sur cette résolution. Aucun organe subsidiaire, aucune commission ni aucun comité, quels que soient leurs buts, ne peuvent passer outre aux décisions de l'Assemblée et nul ne songe à donner ce pouvoir à la Commission de conciliation. C'est pourquoi personne ne devrait dire que l'on écarte la résolution du 29 novembre 1947.

Ce qu'on demande à la commission de conciliation, c'est d'étudier, en se fondant sur ladite résolution de l'Assemblée, ainsi que sur sa résolution ultérieure en date du 14 mai dernier et sur le rapport du Médiateur, s'il existe une possibilité de trouver un terrain d'entente pour le peuple arabe et le peuple juif; on lui demande également de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée. C'est l'Assemblée, à l'exclusion de tout autre organe, qui décidera si la résolution du 29 novembre 1947 doit subsister ou non. Il ne saurait être question d'en décider à cette séance; il n'est pas question d'abroger ni d'annuller la résolution du 29 novembre 1947. Cela ne peut avoir lieu que si l'Assemblée, dans sa sagesse, estime pouvoir la remplacer par une décision meilleure. L'objet du projet de résolution est de trouver un plan répondant à la situation, d'aboutir à un règlement entre l'État d'Israël, d'une part, et les États et les peuples arabes, d'autre part et, enfin, d'amener les adversaires à faire la paix. C'est là aussi le seul but des amendements au projet de résolution et de l'ensemble du projet amendé, et l'orateur espère que, en définitive, ils seront adoptés. M. Fraser conjure les représentants qui seraient indécis d'examiner la possibilité de trouver, par leur vote, une solution à la question, car il se pourrait que ce soit leur dernière chance.

Les membres de la commission de conciliation devront envisager la situation dans un esprit réaliste. L'orateur n'ignore pas que le terme "réaliste" a été trop souvent utilisé, et pourtant la commission devra faire preuve, dans ses travaux, d'un sens absolu des réalités.

La question de savoir si un État a droit au nom d'État est de peu d'importance en face des réalités. Elle ne vaut même pas la peine d'être discutée. Il est certain que la commission ne peut réussir que si le peuple juif et le peuple arabe — les administrateurs juifs responsables et leur Gouvernement d'une part, et les divers Gouverne-

peoples — would agree to accept the situation as it was, and negotiate for peace accordingly.

It was no use going over past history, even that of the last ten years. It was no use going over old quarrels and animosities. He wished to say a few words in slight defence of the Mandatory Power, although he did not want to be drawn into a controversy on that score. There was no point in looking back and saying that a mistake had been made at Versailles in 1919. That might be so, but it was part of history now, and all those concerned had been caught up in that web of history. The United Nations wanted to see what could be achieved; instead of letting that web remain and eventually destroy both races, the United Nations wanted a plan that would benefit both races.

He knew that an opportunity had been taken once more that day to attack the United Kingdom and the United States of America as capitalistic and imperialistic Powers.

Sometimes, when a thing was said often enough it was believed; sometimes people would not heed it. They would become immune and remain quite unaffected. For instance, to call the United Kingdom of that day with its existing Government—the United Kingdom that had recognized the claims of India and Pakistan—an imperialist Power that wished to retain every scrap of land and wealth that it had previously possessed, and to say that it was not sympathetic at all towards the developing peoples, was not only distortion, but out of keeping with the real situation. And when it was said that the United States was playing the game of dollar diplomacy to gain a death-grip on Europe, nobody would believe it. Not even the simplest person accepted such statements when he saw how countries were being revived. Mr. Fraser did not think any country in Western Europe or any country of the British Commonwealth would allow itself to be trampled underfoot by any Power whatsoever.

He had been astounded to find that, perhaps unintentionally, some representatives and nations thought it more important to denounce other fellow representatives and the countries they represented than to find the solution of current problems. Surely it was the task of the Members of the United Nations, even if they felt keenly on certain matters, to lay their feelings aside at some time, so that the world could progress and peace could be attained.

ments des peuples arabes d'autre part — acceptent de s'incliner devant les faits et de mener les pourparlers de paix en conséquence.

A quoi bon passer en revue l'histoire de notre époque, ne serait-ce que celle des dix dernières années? Il ne sert à rien de ressasser de vieux griefs et de vieilles rancunes. M. Fraser tient à dire quelques mots pour défendre la Puissance mandataire, sans, toutefois, vouloir se laisser entraîner dans une controverse à ce sujet. Il est inutile de jeter un regard en arrière pour dire qu'on a commis une erreur à Versailles, en 1919. Il se peut qu'il en soit ainsi, mais cela fait maintenant partie de l'histoire et tous les intéressés ont été pris dans cette trame de l'histoire. L'Organisation des Nations Unies veut se rendre compte de ce qu'il est possible de réaliser; au lieu de laisser subsister la trame en question, qui pourrait finir par détruire les deux races, l'Organisation cherche à élaborer un plan qui leur profiterait à toutes deux.

Aujourd'hui, on a saisi, une fois de plus, l'occasion pour attaquer le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, en les accusant d'être des Puissances capitalistes et impérialistes.

A force de répéter une chose, on arrive parfois à la faire croire; mais il peut arriver aussi que les gens n'y fassent plus attention, qu'ils s'immunisent et restent froids. Par exemple, considérer le Royaume-Uni, tel qu'il se présente aujourd'hui avec son Gouvernement actuel — ce même Royaume-Uni qui a fait droit aux prétentions de l'Inde et du Pakistan — comme une Puissance impérialiste qui cherche à conserver toute parcelle de terre et de richesse qu'elle possédait autrefois, et dire qu'il n'éprouve aucune sympathie pour les peuples qui évoluent, c'est non seulement déformer les faits, mais aussi ne tenir aucun compte de la situation réelle. Quand bien même on dirait que les États-Unis ne se livrent à la diplomatie du dollar que pour mieux étouffer l'Europe, personne ne le croirait. Même l'être le moins intelligent ne peut accepter de telles déclarations, en voyant comment les pays renaissent à la vie. M. Fraser ne croit pas qu'aucun pays d'Europe occidentale ni du Commonwealth britannique se laisserait fouler aux pieds par une puissance quelconque.

M. Fraser constate avec étonnement que certains représentants et certains pays jugent plus important, peut-être, en toute bonne foi, de dénoncer d'autres délégations, et les pays qu'elles représentent, plutôt que de rechercher la solution de problèmes en cours. Certes, il est du devoir des Membres de l'Organisation des Nations Unies de faire à un moment donné abstraction de leurs sentiments, même si certaines questions les émeuvent fortement, afin de ne pas entraver le progrès du monde et le rétablissement de la paix.

He should like the Arab people whom he had heard in the Committee denouncing the United Kingdom, and he should like the Jewish people whom he had also heard criticizing — if not denouncing — the United Kingdom, just to remember that were it not for that country, at least all of Western Europe would at that time be dominated by nazism and fascism. Were it not for that country and the countries of the British Commonwealth, including India, Australia, and New Zealand, Rommel and Mussolini would have been in Alexandria and Cairo. And Arab, Jew, Egyptian, Lebanese, Syrian, Iraqi and all the peoples of the Middle East would be under the nazis and nazi dictatorship and leadership. Their own leaders would not be alive. It should not be forgotten that that was the background of the more recent history. And he was not derogating or minimizing the contribution made by other countries — the great contribution made by the United States of America and the Union of Soviet Socialist Republics, as well as other countries that had joined the war, some of them rallying after they had been over-run. But he wanted to say that the burden at El-Alamein had been carried in the main by the British Commonwealth. Even in a world where, perhaps, it was unfashionable to give credit, that fact should be remembered.

He was one of those who had disagreed with the policy of the British Government in regard to Palestine, and he had not hidden his views from anyone. But it was only fair to state that an examination of how the Mandatory Power had carried on its work would show that under its government and guidance, Palestine had made great progress. Nobody could deny that, and if he differed with anybody, he was at least trying to differ fairly and to give credit. He knew that his Arab friends would say that the Mandatory Power allowed 400,000 Jewish people into Palestine. That was a fact. It was done not only in conformity with the spirit of the Mandate, but with the spirit and desire of the civilized world at that time.

He could recount the progress made among both Arabs and Jews. Certainly the Jewish people had contributed greatly towards that advance, but it had been done under British control. Certainly the Arab people had also endeavoured to the best of their ability to rise to the occasion and raise the standard of living, and increase educational and health opportunities. At the end of the Mandate, or when the present trouble had begun, the Palestine that had developed as a Mandate of the United Kingdom could not be recognized if compared with the previous miserable condition of the country.

Aux Arabes, dont les représentants à la Première Commission ont dénoncé le Royaume-Uni, ainsi qu'aux Juifs, dont il a également entendu les représentants critiquer, sinon dénoncer, ce pays, il voudrait simplement rappeler que, sans le Royaume-Uni, l'Europe occidentale au moins serait actuellement dominée par le nazisme et le fascisme, que, sans le Royaume-Uni et les pays du Commonwealth britannique, y compris l'Inde, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les armées de Rommel et de Mussolini auraient pris Alexandrie et le Caire, de sorte que les Juifs et les Arabes d'Egypte, du Liban, de la Syrie, de l'Irak et des autres pays du Moyen-Orient seraient sous le joug et la dictature des nazis et les chefs de ces pays ne seraient plus en vie à l'heure actuelle. Il ne faut pas oublier que ce sont là les faits essentiels de l'histoire contemporaine. M. Fraser ne veut pas amoindrir l'importance de la contribution apportée par les États-Unis d'Amérique et par l'Union des Républiques socialistes soviétiques, ainsi que par d'autres pays dont certains sont même entrés en guerre après avoir été envahis; il tient à signaler néanmoins que, à El-Alamein, le fardeau a été presque entièrement supporté par le Commonwealth britannique. Même dans un monde où il est peut-être désuet d'avoir de la reconnaissance, il faut se souvenir de ce fait.

M. Fraser est au nombre de ceux qui n'ont pas approuvé la politique du Gouvernement britannique en ce qui concerne la Palestine, et il n'a caché son opinion à personne. Toutefois, il n'est que juste de reconnaître, après avoir examiné la manière dont la Puissance mandataire s'est acquittée de sa tâche, que sous sa direction, la Palestine s'est considérablement développée. Personne ne saurait nier ce fait et, si les vues de M. Fraser diffèrent de celles des autres, il veut au moins faire preuve d'équité et reconnaître les mérites de chacun. Il sait que ses amis arabes vont dire que la Puissance mandataire a permis à 400.000 juifs d'immigrer en Palestine. C'est un fait. Cette immigration s'est produite conformément à l'esprit du Mandat et aux vœux que le monde civilisé avait formulés à l'époque.

M. Fraser peut décrire l'évolution des Juifs aussi bien que celle des Arabes. Certes, le peuple juif a grandement contribué à ce progrès, mais ce fut sous l'autorité du Royaume-Uni. Les Arabes, eux aussi, se sont efforcés de leur mieux de se montrer à la hauteur des circonstances, d'élever leur niveau de vie et de réaliser des progrès dans les domaines de l'éducation et de la santé publique. A l'expiration du Mandat, c'est-à-dire à l'origine de la situation actuelle, la Palestine, qui s'était développée en tant que Territoire sous mandat du Royaume-Uni, était méconnaissable, par comparaison au pays misérable qu'elle était auparavant.

He had always taken the view that a Jewish home meant a Jewish State. There might have been different opinions, and he was not going to refer to all the resolutions passed by various bodies, but he did say that the Jewish people had the right to expect the nations of the world, including the Mandatory Power, to construe «a Jewish home» to mean a Jewish State, because there was no home unless the person in the home was in control. On the other hand, it was for those who wanted to find a solution to say to the Arabs and the Jews that they were trying to understand the position of the Jewish people who had been there for so many years and who had looked upon it as their home, miserable — as he had said — and poor as the living conditions had been. But it had been a home none the less, people clung to even the most inadequate home. He could understand the reluctance to move away. The United Nations could understand the sympathy for the Arab refugees, and not only understand it, but do its best, as it was doing, to succour them at present and to re-establish them either in their homes, if they wanted that, or in a better position in some other area.

He was astounded by the fact, as any thinking person would be astounded, that the world was standing helplessly by, unable to solve the problem. If the United Nations did not pass the resolution that day, it would be still another example of its helplessness and the world would be aghast at the fact that the problem of the government of an area of 10,000 square miles only could not be solved by all the brains and all the goodwill of the world. There was enough ability in any one of the countries of the United Nations to solve the problem, if only there was enough goodwill among the nations represented. It was the responsibility of the United Nations to see that at least a message of hope would go out to the Arab and the Jewish peoples.

Referring to the small size of Palestine, Mr. Fraser recalled that when he had been in Germany recently, he had been told there were about 6 million refugees who had come in or had been removed forcibly or deported into Germany from adjacent areas. Those refugees had fled into Germany to make the complex problem of the German population still more difficult and almost impossible. If the solution of such a problem was being tackled, surely the problem of a small

M. Fraser a toujours considéré que la création d'un Foyer juif signifiait la création d'un État juif. Les opinions ont pu diverger, mais il n'a pas l'intention de rappeler toutes les résolutions adoptées par différents organismes, et il ne dira pas que le peuple juif a le droit de s'attendre à ce que les nations du monde, y compris la Puissance mandataire, entendent par «Foyer juif» qu'il s'agit d'un État juif, car il n'y a pas de foyer si les habitants de ce foyer n'obéissent pas à une autorité quelconque. Par contre, il appartient à ceux qui recherchent une solution de dire aux Arabes et aux Juifs qu'ils s'efforcent de comprendre la situation du peuple juif qui a vécu en Palestine depuis tant d'années, et qui a considéré ce pays comme son foyer, quelque misérable qu'il ait pu être par endroit, et quelque lamentables qu'y aient été les conditions de vie. Toutefois, la Palestine n'en a pas moins été un foyer pour les Juifs; or, on tient à son foyer, fût-il des plus médiocres. M. Fraser comprend fort bien que l'on ne puisse se résoudre à s'en aller. L'Organisation des Nations Unies comprend que l'on plaigne les réfugiés arabes; elle s'efforce même, comme elle l'a toujours fait, de les aider et de les réinstaller soit dans leurs foyers, s'ils le désirent, soit dans un endroit meilleur, dans une autre région.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande est très surpris, comme le serait tout être humain pensant, que le monde soit impuissant devant ce problème et n'y trouve pas de solution. Si l'Organisation des Nations Unies n'adopte pas la présente résolution, ce sera un autre exemple de son impuissance, et le monde constatera avec stupéfaction que tous les cerveaux et toute la bonne volonté du monde sont incapables de résoudre le problème que pose la création du gouvernement d'une région de 25.000 kilomètres carrés. Il y aurait assez de gens compétents, dans l'un quelconque des pays Membres de l'Organisation pour résoudre le problème, si les nations voulaient seulement faire preuve d'une bonne volonté suffisante. L'Organisation des Nations Unies a le devoir de veiller à ce que les Arabes et les Juifs reçoivent au moins un message d'espérance.

A propos des dimensions restreintes de la Palestine, M. Fraser rappelle que, à l'occasion de son récent voyage en Allemagne, il a appris qu'environ 6 millions de réfugiés venant de régions voisines se sont rendus en Allemagne ou y ont été envoyés de force ou déportés. L'afflux de ces réfugiés en Allemagne n'a fait que compliquer et rendre presque insoluble le problème déjà complexe que pose la population de ce pays. Or, on est en train de lui donner une solution; il est donc certain que l'on pourra aussi résoudre le problème qui se pose à propos

community in a small area could be solved also.

The purpose of setting up the commission, the purpose of the draft resolutions, and, still further, the purpose of the amendments supported by those who would fight capitalist imperialism to the very death, was to try to achieve a fair settlement, a settlement to which both parties could be asked to agree, and which they could accept, even if they could not agree with it fully. It was to accomplish that and that only, that the amendments had been drafted. They had not been drafted to help any particular nation, except the two peoples concerned.

Of course, the final resolution would not be what any of the Members of the United Nations wanted. But, at least, it would be a combined effort to make the combined voice of the Assembly go out to the people of the world with the message that it would grapple with the problem, taking into consideration the rights of both parties.

He should like to refer to the position of the Arab people—a great people. The world owed a great deal to the Arab people, as much as it did to the Chinese people and other nations which had not kept in the vanguard in the capitalist world. But, while the world understood and sympathized with the position of the Arab people and wanted to do everything possible to help them, surely it must also consider the position of the people that was scattered over the face of the earth and which had been persecuted so cruelly over the centuries until the last persecution in Germany had decimated its numbers. Was it not natural that it should want some place which it could call its home, where it would be able to feel secure and use without tyranny or hindrance the great genius which belonged to its race in science, engineering, literature, music and all the arts? Surely, the world, including the Middle East, would benefit if a proper place, a duly constituted, legal place were found for that people which was still great, though persecuted through the ages.

Mr. Fraser stated that his purpose in speaking was not to attack anyone or anything. Neither did he wish to engage in dialectics. He simply wished to point out one or two facts. As Mr. Schuman, the Foreign Minister of the great country in which the Assembly was meeting, had said, it would be a standing reflection, indeed a disgrace, to the United Nations, if the Assembly were to adjourn without making some provision for bringing the two peoples concerned together. Some provision should also be made for a report to be submitted to the Assembly of some plan, which would not be forced upon the Assembly, which would not annul or destroy the resolution of November 1947, but which would implement

d'une petite communauté habitant un pays d'une faible superficie.

Le but de la création de la commission en question, le but des projets de résolution ainsi que celui des amendements qui ont été appuyés par les pays qui combattront jusqu'à la mort l'impérialisme capitaliste, est de trouver une solution équitable que les parties puissent être invitées à accepter et qu'elles puissent accepter, même si elles ne sont pas entièrement d'accord. C'est à cette fin que les amendements ont été présentés. Leur but n'était pas d'avantage un pays particulier, mais d'aider les peuples intéressés eux-mêmes.

La résolution définitive ne sera évidemment pas ce que chaque Membre de l'Organisation aurait voulu qu'elle fût. Toutefois, elle représentera, au moins, l'effort de tous les membres de l'Assemblée qui veulent proclamer aux peuples du monde que l'Organisation veut résoudre le problème, en tenant compte des droits des deux partis.

Il ne faut pas oublier ce que représentent les Arabes. Le monde leur doit autant qu'aux Chinois et à d'autres nations qui ne sont pas restées à l'avant-garde du monde capitaliste. Le monde comprend et déplore la situation des Arabes, mais il doit, certes, tenir compte de la situation d'un peuple qui a été disséminé à la surface du globe et qui a été si cruellement persécuté au cours des siècles, avant d'être torturé et décimé par les Nazis. N'est-il pas naturel que ce peuple recherche un endroit dont il puisse faire son foyer, où il puisse se sentir en sécurité et donner libre cours, loin de la tyrannie et des difficultés, au grand génie propre à sa race dans les domaines de la science, de la technique, de la littérature, de la musique, et de tous les arts? Il est évident que le monde, y compris le Moyen-Orient, gagnera à ce que l'on trouve pour ce peuple une patrie convenable, dûment et légalement constituée, car ce peuple est toujours grand, malgré les persécutions qu'il a subies au cours des siècles.

M. Fraser déclare qu'il n'entend attaquer personne, ni s'en prendre à quoi que ce soit; il ne désire pas davantage faire de la dialectique, mais seulement souligner un ou deux faits. Comme l'a dit M. Schuman, Ministre des Affaires étrangères du grand pays où se réunit l'Assemblée, ce serait un blâme permanent et même une honte pour l'Organisation des Nations Unies si l'Assemblée devait interrompre ses travaux sans prendre de dispositions pour mettre d'accord les deux peuples intéressés. Il faudrait également prévoir la soumission à l'Assemblée d'un rapport sur un plan qui ne serait pas imposé à l'Assemblée et qui n'annulerait ni ne détruirait la résolution de novembre 1947, mais qui serait destiné à mettre

the decisions already taken by the Assembly and would have all the force, not only of the vote of the Assembly, but also of the concurrence, or at least the non-opposition, of those immediately involved.

Christmas was drawing near. To the Christian people, and to all people, it was a period of peace on earth and goodwill towards men. He hoped that the Assembly would unanimously make it such a period. The Assembly should give a message of peace on earth and peace in Palestine, a message of peace among the Arabs and peace in Israel at Christmas time. It could realize not only the ideals of Christianity, but also the ideals of Judah, the ideals of Israel and the ideals of the Moslem world.

That was surely worth while doing, worth while even attempting. If the draft resolution and the amendments were adopted at that meeting or during the following meeting, then that attempt would have been made, and representatives would not feel ashamed and would not have to creep away from the Assembly feeling that they were failures and that the Organization was a failure, but they would be able to march erect and to celebrate fittingly the birth of the Prince of Peace.

He recalled the old saying of the Jewish people: «How beautiful upon the mountains are the feet of those who bring good tidings to the public peace». Surely that could be accomplished by common sense, when nothing that had been agreed upon was being surrendered, nothing was being given up and nothing was being undone. A further attempt was simply being made to prevent bloodshed and destruction and to free the Arab and Jewish people from the terror that walks by night and by day, and to give them an opportunity, which he hoped they would take, of laying down the cruel arms of modern warfare to turn to the powers of peace and industry and to build up their great country.

He wished to emphasize the fact that he would be in favour of the most generous compensation to all those who had been displaced, both Arabs and Jews. He would go still further and say that there was a project for the Middle East and for the nations of the earth. The United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization had been considering the Amazon basin from the scientific point of view in order to ascertain what could be done to bring it to greater fruition by drainage and cultivation, so that it could become a garden pleasing to mankind. The desert was there in Palestine and half of it had been turned into a garden already. It was surely worth the attention of the United Nations, the support of the nations of the earth, and the support and genius of the greatest scientists of the world to

à exécution les décisions déjà prises par l'Assemblée et qui bénéficierait non seulement du vote de l'Assemblée, mais aussi du concours, ou du moins de l'absence d'opposition, des parties immédiatement intéressées.

Noël approche. C'est pour les chrétiens, ainsi que pour tous, une période de paix sur la terre et de bonne volonté envers les hommes. M. Fraser espère que, à l'unanimité, l'Assemblée apportera au monde et surtout à la Palestine un message de paix qui s'adressera à la fois aux Arabes et à Israël. Elle pourrait réaliser ainsi, non seulement l'idéal, de la chrétienté, mais aussi les idéaux de la Judée, d'Israël et du monde musulman.

Cette œuvre est certainement digne d'être accomplie, elle est même digne d'être tentée. Si, au cours de la présente séance ou de la séance suivante, le projet de résolution et les amendements sont adoptés, on aura fait un effort et les représentants ne se sentiront pas honteux; ils n'auront pas à partir furtivement de l'Assemblée avec le sentiment qu'ils ont manqué à leur tâche et que l'Organisation a échoué, mais ils pourront marcher droit et célébrer dignement la naissance du Prince de la paix.

Il rappelle l'ancienne parole du peuple juif : «Comme ils sont beaux sur les montagnes, les pieds de ceux qui annoncent de bonnes nouvelles pour la paix». C'est certainement une question de bon sens que d'accomplir cela, puisque l'on ne renonce à rien de ce qui a été décidé, que l'on n'abandonne rien et que l'on ne défait rien. On tente seulement un nouvel effort pour empêcher les effusions de sang et la destruction, pour libérer les peuples arabe et juif de la terreur qui sévit jour et nuit et pour leur donner l'occasion d'abandonner les armes cruelles de la guerre moderne pour se tourner vers les puissances de paix et de travail et pour construire leur grand pays. M. Fraser espère qu'ils ne manqueront pas de saisir cette occasion.

Il est tout à fait d'accord pour que les personnes déplacées, tant parmi les Juifs que parmi les Arabes, reçoivent une compensation généreuse. Il estime même qu'il y a là une œuvre qui intéresse le Moyen Orient et toutes les nations de la terre. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture procède à des études scientifiques sur le bassin de l'Amazone pour se rendre compte de ce que l'on peut faire pour le fertiliser davantage par le drainage et la culture, afin d'en faire un jardin agréable pour l'humanité. En Palestine, la moitié du désert a déjà été transformée en un jardin. L'Organisation des Nations Unies, les nations de la terre et les grands savants du monde devraient contribuer à transformer la région désertique qui s'étend sur tout le Moyen Orient, en un pays d'agriculture,

try to turn that desert area, extending over the whole of the Middle East, into agricultural, horticultural and pastoral regions, which would produce abundantly and maintain vastly greater numbers than had ever been maintained there before.

If the Palestine problem could be settled, then that project would open up before the United Nations, and Palestine itself would be only the beginning of a greater grandeur.

In conclusion the New Zealand representative stated that, by passing the draft resolution and the amendments, the Assembly would not be annulling or weakening the resolution of 29 November 1947. Neither would it be setting aside the Mediator's report. But it would be making an attempt to obtain conciliation. If that attempt were successful and the two nations concerned were to arrive at an agreement and an understanding, the conciliation commission would report back. Even if there were no agreement it would still report back, but the report would not recommend clamping down upon Jews and Arabs; it would suggest reconsideration of the problem by the Assembly in due course, and the Assembly would take a decision.

Sir Mohammed ZAFRULLAH KHAN (Pakistan) said that he had not asked to speak in order to discuss the merits of the resolution but to move a very formal amendment to paragraph 8 of the draft resolution. The group of amendments submitted in the name of Australia, Brazil, Canada, China, Colombia, France and New Zealand sought so far as the body of the draft resolution itself was concerned, to eliminate all reference to the resolution of 29 November 1947 and to the Mediator's report. It was in order to complete that purpose that he wished to move an amendment to paragraph 8.

Paragraph 8 dealt with the City of Jerusalem and its first sentence read as follows :

« Resolves that, in view of its association with three world religions, the Jerusalem area, as defined in the General Assembly resolution of 29 November 1947, should be accorded special and separate treatment from the rest of Palestine and should be placed under effective United Nations control. »

In that paragraph the Jerusalem area was defined by a reference to its definition in the General Assembly resolution of 29 November 1947. The purpose of his amendment was to substitute a substantive definition of the area itself instead of a reference to the definition contained in the November resolution. He had

d'horticulture et de pâturages, qui permettra d'obtenir une production abondante et d'abriter une population bien plus considérable qu'elle ne l'a jamais été auparavant.

Si l'on peut résoudre le problème de Palestine, l'Organisation des Nations Unies pourra envisager ce projet, et la Palestine elle-même sera à l'aube d'une période de prospérité.

En conclusion, le représentant de la Nouvelle-Zélande déclare que, en adoptant le projet de résolution et les amendements proposés, l'Assemblée n'annulera ni n'affaiblira la résolution du 29 novembre 1947. Elle n'écartera pas non plus le rapport du Médiateur, mais elle fera un effort de conciliation. Si cet effort est couronné de succès et si les deux pays intéressés arrivent à s'accorder et à se comprendre, la commission de conciliation le mentionnera dans son rapport. Même si l'on ne parvient pas à ce résultat, la commission transmettra un rapport mais celui-ci ne recommandera pas d'imposer une solution par force aux Juifs et aux Arabes; il proposera la reconsideration du problème par l'Assemblée au moment opportun et celle-ci prendra une décision en la matière.

Sir Mohammed ZAFRULLAH KHAN (Pakistan) dit que, s'il a demandé la parole, ce n'est pas pour discuter de la valeur du projet de résolution, mais pour proposer un amendement en bonne et due forme au paragraphe 8 de ce projet. Le groupe d'amendements présenté au nom de l'Australie, du Brésil, du Canada, de la Chine, de la Colombie, de la France et de la Nouvelle-Zélande vise, du moins en ce qui concerne le corps même du projet de résolution, à éliminer toute mention de la résolution du 29 novembre 1947 et du rapport du Médiateur. C'est en vue de compléter ce travail que l'orateur tient à proposer un amendement au paragraphe 8.

Ce paragraphe traite de la Ville de Jérusalem et sa première phrase est libellée comme suit :

« Décide qu'en raison des liens qu'elle a avec trois religions mondiales, la région de Jérusalem, telle que la définit la résolution de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947, devrait jouir d'un traitement particulier et distinct de celui des autres régions de Palestine et devrait être placée sous le contrôle effectif des Nations Unies. »

Ce paragraphe, pour définir la région de Jérusalem, renvoie donc à la définition qu'en donne la résolution de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947. L'orateur propose d'amender le dit paragraphe en substituant une définition directe de la région de Jérusalem elle-même à la mention que fait le paragraphe de

taken the substantive definition from the draft resolution that had been submitted by the Colombian delegation in document A/C.1/399. Towards the end of paragraph 6 of that document the City of Jerusalem had been defined as including the existing municipality of Jerusalem plus the surrounding villages and towns, the most eastern of which was to be Abu Dis, the most southern Bethlehem, the most western Ein Karim, including also the built-up area of Motsa, and the most northern Shu'fat. His amendment would therefore read as follows :

« In paragraph 8 delete the words 'as defined in the General Assembly resolution of 29 November 1947' and substitute the following : including the present municipality of Jerusalem plus the surrounding villages and towns the most eastern of which shall be Abu Dis; the most southern, Bethlehem; the most western Ein Karim (including also the built up area of Motsa); and the most northern, Shu'fat'. »

With regard to the resolution itself he had only two observations to submit. The first was that the representative of New Zealand, for whom he had always entertained the greatest esteem and affection, had made a passionate plea to the General Assembly to adopt the amendments and to pass the draft resolution. The representative of New Zealand was of the opinion that, if the General Assembly followed that course, it would lead to peace in Palestine. If that course were adopted and if that result should follow, no country would be happier than Pakistan, which was very interested in the restoration of peace to that troubled area. But, peace, in order to endure, had to be based upon justice and fairness.

The representative of New Zealand had been at pains to explain quite rightly that the object of the draft resolution and the amendments was not to cancel or repeal the resolution of the previous year, or those which had been adopted since, neither was it intended to endorse or to set aside the Mediator's report, but the purpose was to leave it open to the conciliation commission to try to bring about conciliation. If the commission should succeed in that object and if the parties concerned should agree to some solution of the Palestine problem, that would be an extremely happy event, both for Palestine and for the peace of the world at large. But, as he had already said, peace, in order to endure, would have to be based upon justice and fairness. So

la définition contenue dans la résolution de novembre. Cette définition directe est empruntée au projet de résolution qu'a présenté la délégation de la Colombie (A/C.1/399). Vers la fin du paragraphe 6 de ce document, la Ville de Jérusalem a été définie comme comprenant la municipalité actuelle de Jérusalem, plus les villages et les centres environnants, dont le plus oriental devait être Abou Dis, le plus méridional Bethléem, le plus occidental Ein Karim, y compris l'agglomération de Motsa, et le plus septentrional Shou'fat. Voici donc quel sera le texte de l'amendement du Pakistan :

Dans le paragraphe 8, supprimer les mots « telle que la définit la résolution de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 1947 », et les remplacer par le texte ci-après : « y compris la municipalité actuelle de Jérusalem, plus les villages et centres environnants, dont le plus oriental sera Abou Dis, le plus méridional Bethléem, le plus occidental Ein Karim (y compris aussi l'agglomération de Motsa) et le plus septentrional Shou'fat ».

En ce qui concerne la résolution elle-même, Sir Mohammed Zafrullah Khan n'a que deux observations à formuler. Tout d'abord, le représentant de la Nouvelle-Zélande, pour lequel l'orateur n'a cessé d'éprouver l'estime la plus profonde et la plus affectueuse, a lancé un ardent appel à l'Assemblée générale, qu'il a conjurée d'adopter les amendements proposés ainsi que l'ensemble du projet de résolution. Le représentant de la Nouvelle-Zélande estime que, en procédant ainsi, l'Assemblée générale contribuerait au rétablissement de la paix en Palestine. Si l'on adopte cette ligne de conduite et si elle doit avoir le résultat indiqué, nul pays n'en sera plus heureux que le Pakistan, qui s'intéresse énormément au rétablissement de la paix dans cette zone troublée. Mais, pour durer, la paix doit être fondée sur la justice et l'équité.

Le représentant de la Nouvelle-Zélande s'est donné bien du mal pour expliquer fort justement que l'objet du projet de la Résolution et des amendements n'est pas d'annuler ou d'abroger la résolution de l'année précédente ou celles qui ont été adoptées depuis, ou encore d'enterrer ou d'écartier le rapport du Médiateur, mais bien de permettre à la commission de conciliation d'aboutir à un compromis. Si la commission parvenait à ce résultat et si les parties en cause se mettaient d'accord pour résoudre le problème palestinien, il y aurait lieu de s'en réjouir grandement, tant pour la Palestine que pour la paix du monde en général. Mais comme l'a déjà dit le représentant du Pakistan, la paix, pour être permanente, doit se fonder sur la

far as he could see, as long as the resolution of the previous year remained in force, and whether or not any reference was made to it in the draft resolution before the Assembly, there would be no enduring peace in Palestine if the Assembly sought to base peace upon that resolution.

The representative of New Zealand, in reinforcing his plea to the General Assembly, had also drawn attention to the fact that, if the United Kingdom had been defeated during the war, not only the area of the Middle East including Palestine, but vast areas of the earth would have been subjected to tyrannical imperialism or fascism. That was perfectly true. What ever others might feel, Pakistan was extremely grateful to the United Kingdom for all that it had done during the two world wars in the interests of humanity and liberty, freedom and justice.

On the other hand, it should also be remembered that, if the Arab countries of the Middle East had not joined in the war on the side of the United Kingdom, on the strength of the United Kingdom's promise that in the event of victory and at the end of the war they would be completely independent in their areas including Palestine, the dire consequences mentioned by the New Zealand representative would almost certainly have overtaken the world.

In his opinion, some gratitude should also be apparent in the attitude to the Arabs of the Middle East. What had they been seeking ever since the end of the First World War? Justice and fairness on the basis of the glorious promises made to them. Had that justice been rendered to them? Had any effort been made to settle the problem of Palestine on the basis of those promises? If any attempt had been made to fulfil those promises, why had there been no attempt to have that doubt cleared up by an impartial judicial tribunal, as had been repeatedly suggested? Why had the Assembly been afraid, both during the previous year and during the current year, to obtain a judicial opinion on those promises? It was known full well how the resolution of the previous year had been brought about, and, if there was some insistence at present that there should be no reference to the resolution of 29 November 1947 and it was simply left aside, there would be no prospect of peace in Palestine.

It had been said the previous year that, if the resolution was not adopted there would be no peace in Palestine, but that if it was adopted there would be peace. The tragic course of events during the past year in Palestine had shown how little truth there had been in that assertion. It was to be hoped that the decision

justice et l'équité. A son avis, aussi longtemps que la résolution de l'année dernière restera en vigueur, que le projet de résolution actuel y fasse allusion ou non, et tant que l'Assemblée cherchera à fonder la paix sur cette résolution, il n'y aura pas de paix durable en Palestine.

En réaffirmant sa position devant l'Assemblée, le représentant de la Nouvelle-Zélande a également souligné que, si le Royaume-Uni avait été battu pendant la guerre, ce n'est pas seulement la région du Moyen Orient, y compris la Palestine, qui aurait été soumise à la tyrannie de l'impérialisme ou du fascisme, mais aussi d'immenses régions du monde. Cette assertion est parfaitement vraie. Quelle que puisse être l'opinion des autres États, le Pakistan est extrêmement reconnaissant au Royaume-Uni pour tout ce qu'il a fait pendant les deux Guerres mondiales dans l'intérêt de l'humanité, de la liberté et de la justice.

Mais il faut aussi se rappeler que, si les pays arabes du Moyen Orient n'avaient pas participé à la guerre aux côtés du Royaume-Uni, confiants dans la promesse faite par ce dernier que, s'il remportait la victoire, ils seraient, à la fin de la guerre, complètement indépendants dans leurs zones, y compris la Palestine, les conséquences funestes mentionnées par le représentant de la Nouvelle-Zélande se seraient presque à coup sûr abattues sur le monde.

Il faut donc, estime le représentant du Pakistan, témoigner une certaine gratitude envers l'attitude adoptée par les Arabes du Moyen Orient. Qu'ont-ils sans cesse cherché depuis la fin de la première guerre mondiale? La justice et l'équité qui leur avaient été promises. Leur a-t-on rendu cette justice? S'est-on efforcé de résoudre le problème de la Palestine conformément à ces promesses? Si l'on a essayé de le faire, pourquoi n'avoir pas chargé un tribunal impartial de dissiper toute équivoque, ainsi qu'il a été proposé à diverses reprises? Pourquoi l'Assemblée a-t-elle redouté, tant cette année que l'année précédente, d'obtenir l'avis d'un tribunal sur ces promesses? Les circonstances qui sont à l'origine de la résolution de l'année précédente sont connues de tous, et si l'on insiste maintenant pour ne faire aucune allusion à la résolution du 29 novembre 1947, si on l'écarte purement et simplement, il ne peut y avoir de paix en vue en Palestine.

On a dit l'année dernière que si le projet de résolution n'était pas adopté, il n'y aurait pas de paix en Palestine et que s'il l'était, la paix régnerait dans ce pays. Or, les événements tragiques qui se sont succédé en Palestine depuis un an ont montré le peu de crédit que l'on pouvait accorder à cette assertion. Il faut espérer

which would be taken by the Assembly at that session would not meet a similar fate.

The PRÉSIDENT pointed out, in order to avoid any misunderstanding, that the wording of the amendment submitted by the representative of Pakistan was identical with that used to define the boundaries of the City of Jerusalem in part III B of the resolution of 29 November 1947.

He announced that the meeting would adjourn promptly at 5.15 p.m. to enable the heads of delegations to pay their respects to the French Government.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) said that it was the fourth time that the General Assembly had dealt with the question of Palestine. It was natural for people to wonder why the Assembly should return again and again to that question. The answer could be found if the events in Palestine during the past few months were followed step by step. Those events would confirm the fact that the United Kingdom and the United States, which played such an important part in the development of events in Palestine, had utilized their economic, political and military resources to reach a decision which they considered necessary in order to meet the new situation in Palestine. In his opinion, the fact that the General Assembly was now dealing with the Palestine question for the fourth time showed that those Powers, which had not succeeded in realizing their plans for Palestine during the three preceding sessions in which the question had been considered, had pursued their own plans for their own purposes in Palestine.

He stated that, at the first stage of the discussion on the Palestine question, the United Kingdom Government had taken up an attitude which could only be called one of resistance to the resolution adopted by the General Assembly on 29 November 1947. That attitude had been taken up because it had been claimed that the decision could not be implemented, since it had not been accepted by one part of the Assembly. The United Kingdom Government had maintained that attitude until the second special session of the Assembly, which had taken place in April and May of the current year, that is to say until the time when the Assembly, under pressure from the United States and the United Kingdom, had adopted, on 14 May 1948, resolution 186 (S-2) appointing a United Nations Mediator on Palestine.

At the first stage, the United Kingdom Government had taken up the attitude that it would not support any decision on Palestine unless both the Jews and the Arabs agreed to that decision.

que la décision que va prendre l'Assemblée au cours de la présente session ne subira pas un sort semblable.

Le PRÉSIDENT souligne, pour éviter tout malentendu, que l'amendement présenté par le représentant du Pakistan est identique dans sa forme au texte qui fixait les limites de la Ville de Jérusalem dans la partie III B de la résolution du 29 novembre 1947.

Il annonce que la séance sera levée à 17 h. 15 précises pour permettre aux chefs des délégations d'aller prendre congé du Gouvernement français.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) déclare que c'est la quatrième fois que l'Assemblée traite de la question de Palestine. Il est bien naturel que le public s'étonne de la voir reprendre sans cesse l'examen de cette question. La réponse est facile si l'on suit pas à pas les événements qui se sont déroulés en Palestine depuis quelques mois. Ils confirment que le Royaume-Uni et les États-Unis, qui ont joué à ce propos un rôle si important, ont utilisé leurs ressources économiques, politiques et militaires pour provoquer une décision qu'ils estimaient nécessaire pour faire face à la situation nouvelle qui se présentait en Palestine. Le fait que l'Assemblée générale traite pour la quatrième fois de la question de Palestine montre, selon M. Vychinsky, que ces Puissances n'ayant pas réussi, lors des trois sessions précédentes, à réaliser leurs vues sur la Palestine, ont poursuivi dans ce pays les plans qu'ils s'étaient tracés.

Dans la première phase de la discussion sur la question de Palestine, le Gouvernement du Royaume-Uni a adopté une attitude nettement opposée à la résolution adoptée le 29 novembre 1947 par l'Assemblée générale. Il a tenté de justifier cette attitude en prétendant que cette décision était inapplicable, puisqu'elle n'avait été acceptée que par une partie de l'Assemblée. Il a maintenu cette attitude jusqu'à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée, qui a eu lieu aux mois d'avril et de mai derniers, c'est-à-dire jusqu'au moment où l'Assemblée a adopté, sous la pression des États-Unis et du Royaume-Uni, le 14 mai 1948, la résolution 186 (S-2) désignant un Médiateur des Nations Unies pour la Palestine.

Au cours de la première phase, le Gouvernement du Royaume-Uni avait décidé de ne donner son appui à aucune résolution sur la Palestine à laquelle tant les Juifs que les Arabes n'accepte-

In the opinion of the USSR representative, that formula had served the United Kingdom Government as a screen for its real intentions with regard to Palestine. It had obviously been a question of aggravating the situation in a country which had seen so many disputes. The intention had been to aggravate the situation in order to return to the former state of affairs in Palestine, under the pretext of restoring order in that country, but, as was well known, that had not happened. A new idea had then arisen, namely to create a United Nations Mediator, and such a post had been created. The post of a United Nations Mediator in Palestine had been created in order to enable the United States and the United Kingdom to utilize that post as a weapon in the implementation of their own plans for Palestine. It could hardly be denied that the events which had followed upon the adoption of the resolution of 14 May 1948 had shown the real purpose of the creation of that post of Mediator. That had been clearly proved by the so-called Bernadotte plan, which was directed to a single purpose, namely to wreck the Assembly's resolution of 29 November 1947.

Mr. Vyshinsky stated further that in order to abolish the Mediator's plan in substance, it should be pointed out that the Mediator ought to have limited himself to the functions of arranging an armistice in Palestine, of settling relations between the Arabs and the Jews, and of trying to create good neighbourly relations between them. According to the Assembly's resolution of 14 May 1948 the Mediator should have played a conciliatory part, but he had not really done that. He had occupied himself with the preparation of a new plan for a fresh decision in Palestine. Mr. Vyshinsky maintained that the preparation of that plan was in contradiction to the previous resolution of the General Assembly, adopted on 29 November 1947.

Chapter VIII of the report submitted by the Mediator on 16 September was well known to all those who had studied the question and it was unnecessary to refer to it in detail. However, the position taken up by the United Kingdom and United States Governments with regard to the Mediator's recommendations should be re-emphasized.

The Governments of the United Kingdom and the United States had shown great interest in the Mediator's proposals. They had displayed such haste in doing so and had insisted so emphatically that those proposals were the only reasonable and acceptable plans for the solution of the question of Palestine, that it could no longer be doubted that the proposals were in complete conformity with the plans of the United States and the

raient pas de se soumettre. Cette formule, estime le représentant de l'URSS, a servi de paravent aux intentions réelles du Gouvernement du Royaume-Uni concernant la Palestine. Il s'agissait manifestement d'envenimer la situation dans un pays qui avait connu tant de querelles. Cela aurait permis, sous prétexte de rétablir l'ordre en Palestine, d'en revenir à l'ancien état de choses qui existait dans ce pays; mais on sait que les événements ont pris un tour différent. Une nouvelle idée avait alors germé, celle de nommer un Médiateur des Nations Unies, et elle a été mise à exécution. Ce poste de Médiateur a été créé pour donner aux États-Unis et au Royaume-Uni le moyen de s'en servir comme d'une arme destinée à permettre la réalisation de leurs desseins en Palestine. Il est pratiquement impossible de nier que les événements qui ont suivi l'adoption de la résolution du 14 mai 1948 ont montré à quoi tendait réellement la création de ce poste de Médiateur. Il suffit de s'en rapporter à ce qu'on appelle le plan Bernadotte, dont le seul but est de réduire à néant la résolution prise par l'Assemblée le 29 novembre 1947.

M. Vychinsky déclare en outre que, pour détruire dans sa substance le plan du Médiateur, il convient de faire ressortir que le Médiateur aurait dû limiter son activité aux fonctions qui lui avaient été dévolues : préparer un armistice en Palestine, amener une détente dans les relations entre Arabes et Juifs et essayer de créer entre eux des relations de bon voisinage. Conformément à la résolution de l'Assemblée en date du 14 mai 1948, le Médiateur aurait dû jouer un rôle de conciliation, mais ce n'est pas ce qu'il a fait en réalité. Il s'est occupé de préparer un autre plan en vue d'apporter une solution nouvelle au problème palestinien. M. Vy-chinsky affirme que la préparation de ce plan était en contradiction avec la résolution adoptée antérieurement par l'Assemblée, le 29 novembre 1947.

Tous ceux qui ont étudié la question de Palestine connaissent bien le chapitre VIII du rapport soumis par le Médiateur, le 16 septembre; il est donc inutile d'en rappeler les détails. Cependant, il convient de souligner l'attitude prise par les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni à l'égard des recommandations du Médiateur.

Les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni ont fait preuve d'un grand intérêt pour les propositions du Médiateur. Ils ont montré une telle hâte à le faire et ont affirmé avec tant d'énergie que ces propositions représentaient le seul plan raisonnable et acceptable pour la solution du problème palestinien, que l'on ne peut douter plus longtemps de la parfaite conformité de ces propositions avec les

United Kingdom with regard to Palestine. Mr. Vyshinsky maintained that the proposals of the late Count Bernadotte had been made under the direct influence of those countries and perhaps even on their instructions. The majority of the First Committee had considered the Mediator's proposals in that light.

The Mediator's proposals had met with a healthy resistance on the part of those delegations who wished to fulfil and implement the resolution of 29 November 1947, delegations which considered it essential to implement that resolution. It was for that reason that the main points of the United Kingdom draft, which had been based on the Mediator's report, had been rejected by the First Committee.

Mr. Vyshinsky wished to draw attention to the curious change of opinion on the part of the United Kingdom Government with regard to Palestine. The United Kingdom had originally stated that it would disagree with any decision which was not acceptable to both sides. However, after the submission of the Mediator's report, the United Kingdom Government had suddenly changed its attitude. It had given its approval to the Mediator's plan, although it had known that neither the Arabs nor the Jews agreed with that plan. Whatever violent change had taken place in United Kingdom policy, the United Kingdom Government at present agreed with the plan and with the proposals which were in direct contradiction with the attitude it had adopted up to date, namely that it could not support any proposal on Palestine which was not acceptable to both parties. That change was not accidental. It was a result of the policy pursued by the United Kingdom Government with regard to Palestine and the purposes which it was pursuing in the Assembly.

During the first stage of the consideration of the Palestine question, the United Kingdom Government had attempted to create conditions in Palestine which would allow it to bring that country under its control. However, after the adoption of the decision of 29 November 1947, and after the proclamation of the Jewish State of Israel in Palestine, the United Kingdom had decided that a considerable part of Palestine might be returned to its control even if the previous situation could not be entirely restored. That had been the reason for the change in the United Kingdom policy with regard to Palestine.

Mr. Vyshinsky also affirmed that neither the United States nor the United Kingdom wished to consider the interests of the Jewish or the Arab population. Those countries were not interested

plans des États-Unis et du Royaume-Uni. M. Vychinsky affirme à nouveau que les propositions de feu le comte Bernadotte ont été élaborées sous l'influence directe de ces pays, peut-être même sur leurs instructions. C'est sous ce jour que la majorité de la Première Commission a considéré les propositions du Médiateur.

Les propositions du Médiateur se sont heurtées à une vigoureuse résistance de la part des délégations qui désiraient mettre en œuvre et exécuter la résolution du 29 novembre 1947; ces délégations jugeaient essentiel de mettre cette résolution à exécution. C'est pour cette raison que les points principaux de la proposition du Royaume-Uni, qui étaient basés sur le rapport du Médiateur, ont été repoussés par la Première Commission.

M. Vychinsky tient à attirer l'attention de l'Assemblée sur le curieux revirement du Gouvernement du Royaume-Uni à l'égard du problème de la Palestine. Le Royaume-Uni avait déclaré à l'origine qu'il n'accepterait aucune décision à laquelle les deux parties ne pourraient donner leur accord. Cependant, après la présentation du rapport du Médiateur, le Gouvernement du Royaume-Uni a brusquement modifié son attitude. Il a donné son approbation au plan du Médiateur, bien qu'il soit que ni les Arabes ni les Juifs n'acceptaient ce plan. Quelles que soient les raisons du changement radical survenu dans la politique du Royaume-Uni, le Gouvernement britannique accepte à présent le plan du Médiateur et approuve ces propositions, agissant ainsi en contradiction directe avec l'attitude qu'il avait adoptée jusqu'alors, à savoir qu'il ne saurait approuver aucune proposition relative à la Palestine qui ne fut acceptable pour les deux parties. Ce changement d'attitude n'est pas fortuit. C'est le résultat de la politique poursuivie par le Gouvernement du Royaume-Uni à l'égard de la Palestine, et des buts qu'il poursuit à l'Assemblée.

Au cours du premier stade de l'examen de la question palestinienne, le Gouvernement du Royaume-Uni a essayé de créer en Palestine une situation qui lui permette de faire passer ce pays sous son contrôle. Cependant, après l'adoption de la décision du 29 novembre 1947, et après la proclamation de l'État d'Israël en Palestine, le Royaume-Uni a décidé qu'une partie considérable de la Palestine pourrait être ramenée sous son contrôle, même si la situation antérieure ne pouvait être entièrement rétablie. Telle est la raison du changement survenu dans la politique du Royaume-Uni à l'égard de la Palestine.

M. Vychinsky affirme également que ni les États-Unis ni le Royaume-Uni ne veulent tenir compte des intérêts du peuple juif ou des peuples arabes. Ces pays ne se soucient ni d'instaurer

in the establishment of peace and co-operation among the inhabitants of Palestine. The United Kingdom and the United States had suffered a defeat in their Palestine policy. A typical example of that fact was the dispute which had taken place in the First Committee during the consideration of the Palestine question. As was known, the United Kingdom delegation had hastened, from the very start of the discussion, to submit its draft before anyone else so that it should be taken as a basis for discussion.

The PRESIDENT stated that the meeting would have to adjourn and requested Mr. Vyshinsky to conclude his speech at the following meeting.

The meeting rose at 5.15 p.m.

la paix en Palestine, ni de créer les conditions nécessaires pour réaliser la coopération entre ses habitants. La politique palestinienne du Royaume-Uni et des États-Unis a subi une défaite. La discussion qui a eu lieu au sein de la Première Commission lors de l'examen de la question de Palestine en offre un exemple typique. Comme on le sait, la délégation du Royaume-Uni s'est empressée, dès le début de la discussion, de soumettre sa proposition avant toute autre afin qu'elle pût être prise comme base de discussion.

Le PRÉSIDENT annonce que la séance doit être levée et invite M. Vychinsky à terminer son discours à la séance suivante.

La séance est levée à 17 h. 15.

HUNDRED AND EIGHTY-SIXTH PLENARY MEETING

*Held at the Palais de Chaillot, Paris,
on Saturday, 11 December 1948, at 8.30 p.m.*

President : Mr. H. V. EVATT (Australia).

123. Continuation of the discussion on the Progress Report of the United Nations Mediator on Palestine : reports of the First Committee (A/776) and of the Fifth Committee (A/786)

AMENDMENTS PROPOSED BY AUSTRALIA, BRAZIL, CANADA, CHINA, COLOMBIA, FRANCE AND NEW ZEALAND (A/789) AND AMENDMENT PROPOSED BY BELGIUM (A/791) TO THE DRAFT RESOLUTION PROPOSED BY THE FIRST COMMITTEE

The PRESIDENT called upon the representative of the Union of Soviet Socialist Republics to conclude the speech which he had begun at the previous meeting.

Mr. VYSHINSKY (Union of Soviet Socialist Republics) recalled that he had been describing the struggle which had gone on in the First Committee when the Palestine question had been under discussion there.

The United Kingdom delegation had hastened to submit its own resolution at the beginning of the discussion on the Palestine question, with the evident intention of making that resolution a basis for the Committee's handling of the question. It had been based almost entirely on the report of the Mediator and, fundamentally, aimed

CENT-QUATRE-VINGT-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

*Tenue au Palais de Chaillot, Paris,
le samedi 11 décembre 1948, à 20 h. 30.*

Président : M. H. V. EVATT (Australie).

123. Suite de la discussion sur le rapport intérimaire du Médiateur des Nations Unies pour la Palestine : rapports de la Première Commission (A/776) et de la Cinquième Commission (A/786)

AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR L'AUSTRALIE, LE BRÉSIL, LE CANADA, LA CHINE, LA COLOMBIE, LA FRANCE ET LA NOUVELLE-ZÉLANDE (A/789) ET AMENDEMENT PROPOSÉ PAR LA BELGIQUE (A/791) AU PROJET DE RÉSOLUTION PRÉSENTÉ PAR LA PREMIÈRE COMMISSION

Le PRÉSIDENT invite le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à terminer l'exposé qu'il a commencé à la séance précédente.

M. VYCHINSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'il décrivait le conflit qui avait surgi au sein de la Première Commission au moment de l'examen de la question palestinienne.

Il est évident que la délégation du Royaume-Uni s'est hâtée de présenter sa résolution dès le début afin que la Commission l'utilise comme base de discussion. Cette résolution est presque entièrement fondée sur le rapport du Médiateur; elle a pour but essentiel d'apporter des modifications considérables aux dispositions de